

PLEIN AIR *et culture*

LE CAMPING ASSOCIATIF

N° 297 HIVER 2018



4

ADHÉSION DU GCU
À L'UNAPAREL

26

LA RÉSERVATION
D'EMPLACEMENTS

29

LES TARIFS 2018



La revue trimestrielle du GCU a été créée en 1938 par Maurice Fonvieille, mort pour la liberté.

Association laïque dite « groupement des campeurs universitaires de France », le GCU regroupe principalement des membres de l'enseignement public, de la culture et de la recherche, sans distinction d'opinions politiques, syndicales ou philosophiques.

72 boulevard de Courcelles - 75017 Paris
Tél. : 01 47 63 98 63
www.gcu.asso.fr • gcu@gcu.asso.fr

Directeur de la publication : Michel Lalauze
Rédacteur en chef : Nicolaas van der Toorn
Coordination : Catherine Quijoux
Illustration couverture : Patrick Deubelbeiss
BD : Patrick Deubelbeiss et Laurence Tramaux
www.patrickdeubelbeiss.com
Conception et réalisation graphiques :
Christian Scheibling
Impression : Imprimerie Vincent

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2018 - ISSN n° 1776-6877
Ce numéro a été tiré à 25 000 exemplaires
Cette revue sera diffusée largement au-delà de nos adhérents.

Anciens présidents :
Albert Taste (1937-1957)
Maurice Fusibet (1957-1968)
Jacques Beck (1968-1986)
Hubert Roverc'h (1986-2000)
Jean-Louis Chevalier (2000-2012)

Président d'honneur :
Jean-Louis Chevalier

Vice-président d'honneur :
Maurice Plaire

Membre d'honneur :
Pierre Millet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Claire Bazin

Vice-présidents : Didier Bonnaire, Alain Cosme

Secrétaire général : Michel Tendron

Trésorier : Dominique Birman

Autres membres du bureau :

Jean Brisson, Michel Lalauze, Pascal Richy

Membres :

Christian Boulounaud, Ludovic Broussaud, Alain Chartier,
Marc Cordier, Jean-Michel Elhorga, Peter Gorlé,
Gérard Lefebvre, Jean-Yves Maudouigt, Jacqueline Serin-Tinon,
Nicolaas van der Toorn



SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL



4 INFOS

- Adhésion du GCU à l'UNAPAREL
- Assemblée générale extraordinaire en 2018
- La réglementation de l'accueil de groupes change en 2018
- Le GCU recrute
- Le saviez-vous ?



8 ADMINISTRATION : COMPTE RENDU CA

- Conseil d'administration d'octobre 2017



10 RASSEMBLEMENT NATIONAL À LACANAU

LA VIE DE L'ASSOCIATION / LES ANTENNES TERRITORIALES



14 ÉCHO DES TERRAINS / LES TRAVAUX



17 ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES



18 INFOS

- Rassemblement des retraités à Neuvic (Corrèze)
- Modifications des consignes de fonctionnement pour 2018
- Mise à jour des statuts
- À propos de la réservation d'emplacements : où et comment réserver en 2018 ?



28 GCU ET PRÉVENTION MAIF



29 TARIFS 2018

32 SOURIRE PARTAGÉ

33 PROMOTION

- Un hiver à Prémanon



34 LE CARNET DU GCU : LES PETITES ANNONCES



35 PHOTOS INSOLITES



PRÉPARONS LES REVUES À VENIR

Les articles et les photos doivent parvenir au secrétariat du GCU
AVANT LE 8 MARS 2018 POUR LA REVUE ÉTÉ 2018



“ Vivre ensemble, convivialité, gestion participative, solidarité et laïcité : comment transmettre ces principes aux jeunes générations par notre pratique du camping ? ”

Accueillir des groupes de jeunes sur un terrain GCU répond à cette question autour d'un projet collectif et autonome dans le respect de l'autre. En développant l'accueil de groupes, le GCU veut aider ces jeunes à construire une citoyenneté active par la participation à la vie et au fonctionnement du camping autogéré. Nous créons ainsi un cadre de communication et d'échange qui permet de vivre dans un contexte différent du milieu familial ou scolaire, favorisant une mixité sociale enrichissante.

L'organisation des tâches quotidiennes afférentes à la pratique du camping au GCU sensibilise l'enfant à l'hygiène alimentaire et corporelle, l'ouvre à la pratique des activités de pleine nature, à la découverte et l'exploration d'un milieu nouveau et des spécificités locales. Notre patrimoine offre dans ce domaine une très grande richesse et diversité.

C'est pour cela que le conseil d'administration développe depuis deux ans des outils pour la construction de projets et un administrateur référent répond aux questions des enseignants. Une page dédiée sur le site Internet du GCU compile ces informations*.

Mais il n'y a pas que les « scolaires ». L'été dernier, des éducateurs spécialisés ont fait découvrir certains de nos terrains à des jeunes qui n'étaient jamais partis en vacances. Je tiens ici à souligner l'importance de bien accueillir et d'aider ces groupes que le GCU autorise à venir après étude de leur demande. Déconcertés par notre fonctionnement atypique, les participants rencontrent parfois des difficultés malgré un encadrement par des adhérents. N'est-ce pas grâce à nos valeurs et au dialogue que nous pouvons les initier à notre pratique du camping ?

L'accueil de groupes est également ouvert aux adultes, avec une réglementation spécifique* car nous restons vigilants pour éviter toute dérive contraire aux principes de notre association.

Nous réfléchissons sur l'équipement de certains de nos terrains pour faciliter l'intendance. Le matériel de camping est aussi une préoccupation pour les organisateurs de séjours. Là encore nous travaillons à des solutions. Nous sommes également vigilants quant au choix des destinations selon la période et la fréquentation de nos terrains.

L'accueil de groupe s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire dans laquelle nous sommes engagés.

Accueillir un groupe, c'est faire découvrir et partager les valeurs du GCU.

*<http://www.gcu.asso.fr/accueil-de-groupes>

ADHÉSION DU GCU À L'UNAPAREL*

Créée en 1951, l'UNAPAREL est une association nationale, organisée en syndicat, qui a pour vocation de défendre les intérêts des campings « tourisme, loisir ou aire naturelle » et des parcs résidentiels de loisirs. En effet, les contraintes administratives, législatives et réglementaires se multiplient, ce qui demande aux professionnels du camping d'y consacrer toujours plus de temps et de moyens. Il est parfois difficile de satisfaire à ces obligations, dont certaines sont en passe de menacer la survie de plusieurs acteurs du tourisme de plein air, notamment les plus petits. À l'échelle nationale, l'UNAPAREL participe à des groupes de travail et à l'élaboration des textes qui encadrent les professionnels du camping dont elle défend les intérêts auprès des pouvoirs publics. À l'échelle locale l'UNAPAREL informe et conseille ses adhérents dans l'exercice de leur activité mais aussi lorsque des litiges surviennent, en accompagnant et en conseillant les créateurs d'établissements touristiques. Par ailleurs, l'UNAPAREL organise des manifestations pour promouvoir la profession. L'UNAPAREL, tout en restant un organisme à taille humaine, a toujours su se faire entendre en dispensant un discours et en menant des combats en adéquation avec ceux du GCU. Il est donc tout naturel que le GCU se rapproche de cet organisme.

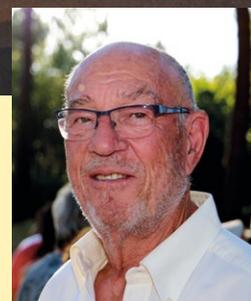
Cependant, le GCU n'est pas un partenaire comme les autres. Du haut de ses 80 ans d'existence, issu du front populaire et fondé par des instituteurs de la République, le GCU est le seul organisme de camping à fonctionner en gestion participative, reposant sur la confiance et sur un engagement militant de chacun tout au long de l'année. Le GCU c'est aussi 94 terrains, dont il est propriétaire, situés sur des sites privilégiés, c'est un patrimoine exceptionnel, qui représente une grande diversité : bord de mer, montagne où campagne. Le GCU ne pouvait donc adhérer au même titre qu'un simple industriel du tourisme. Aussi l'UNAPAREL a-t-elle pris la décision de modifier ses statuts afin de permettre au GCU d'intégrer le syndicat sous le statut de membre « Groupe ». Cette décision a été entérinée le 14 décembre 2017, lors de l'assemblée générale annuelle de l'UNAPAREL, à laquelle était conviée Claire Bazin, présidente du GCU.

À cette occasion, Claire Bazin a présenté le GCU aux membres de l'UNAPAREL et exposé les motivations qui ont amené le conseil d'administration à vouloir rejoindre le syndicat. Le GCU et l'UNAPAREL véhiculent des valeurs communes d'engagement et de partage. Le GCU souhaite accompagner l'UNAPAREL dans son travail en se positionnant comme un partenaire sur lequel le syndicat pourra s'appuyer en apportant son soutien logistique.



Sylvie HENRY, présidente de l'Unaparel, et Claire BAZIN

Claire Bazin en a profité pour présenter la candidature de Monsieur Jean-Louis Chevalier, président d'honneur du GCU et mandaté par le conseil d'administration, pour intégrer l'UNAPAREL en tant que vice-président Groupe au sein du comité directeur. L'amorce d'une collaboration que nous espérons longue et fructueuse.



Jean-Louis CHEVALIER

Cette nouvelle s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de développement d'un réseau qui s'était déjà traduite par la réintégration du GCU au sein de la Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes (FFCC) en 2015. Développement suivi fin 2017 par la réponse positive apportée à la demande d'adhésion du GCU auprès de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT), association reconnue d'utilité publique créée en 1920, tête de réseau du Tourisme Social et Solidaire. Un partenaire de plus auquel nous consacrerons quelques lignes dans un futur numéro de Plein Air et Culture.

* Union nationale des campings et des parcs résidentiels de loisirs

FERMETURE du SECRÉTARIAT

**LE SECRÉTARIAT SERA FERMÉ
du mardi 8 mai au lundi 14 mai 8h30**

Une permanence téléphonique sera assurée par un administrateur.

PARTENARIAT



PASSEZ DES VACANCES RÉUSSIES !
Une carte unique pour mieux vivre vos loisirs de plein air

Représentativité et défense
(défendre les intérêts des adeptes
du camping et du camping-car),
protection juridique...



Club Avantages (147 000 réductions
chez 17 600 partenaires), Formule
Camp'In France FFCC, Camping
Card International...



Soutien dans le règlement de vos litiges.
Information sur les recours et les
organismes clés du secteur du tourisme
de plein air.



Espace communautaire
Plateforme de réservations
Boutique



Paris/Pékin/Istanbul
150 destinations
Clubs organisateurs ou voyagistes



Écoute et conseils
Publications gratuites
Site internet et réseaux sociaux



**POUR ADHÉRER,
CONTACTEZ
LE GCU !**
20.20 € 30-80 €
Tarif exceptionnel !

FORMULE « OCCUPATION TEMPORAIRE + GARAGE MORT »

Suite à la bonne application et au succès de la formule « occupation temporaire + garage mort » mise en place depuis la saison 2015, le conseil d'administration a décidé, après évaluation, d'adapter cette procédure à partir de la saison 2018 de la manière suivante :

comme pour les réservations, seuls les emplacements pairs pour une année paire ou les emplacements impairs pour une année impaire pourront être occupés avec cette formule (emplacements à numéro pair en 2018), les autres emplacements du terrain restant libres d'accès pour des séjours.

Cette règle s'applique désormais à tous les terrains où la formule OT+GM est mise en place. Afin d'éviter les réservations déguisées, il est rappelé que pour bénéficier de cette formule, c'est l'installation principale (caravane, camping-car ou tente si cette dernière représente l'installation principale) qui doit demeurer sur place entre deux occupations, sans substitution par une installation toile secondaire « réservant » l'emplacement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN 2018

Vous trouverez à la page 24 de ce numéro de Plein Air et Culture la proposition d'une modification des statuts du GCU. Plus qu'un simple cadre juridique, nos statuts traduisent l'orientation que le conseil d'administration souhaite donner au GCU. Ces modifications ont pour fonction de corriger certaines imprécisions qui peuvent engendrer des ambiguïtés.

Conformément à la loi, une Assemblée générale extraordinaire (AGE) doit se tenir pour soumettre au vote la modification des statuts de l'association.

L'AGE du GCU aura lieu à Paris, au siège de l'association, 72 boulevard de Courcelles dans le 17^e arrondissement, le 6 juin 2018.

Une convocation en ce sens, adressée à l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation 2018, paraîtra dans le numéro 298 de la revue.

LA RÉGLEMENTATION DE L'ACCUEIL DE GROUPES CHANGE EN 2018

Vous trouverez toutes les informations dans les **CONSIGNES DE FONCTIONNEMENT 2018**, paragraphe « **ACCUEIL DE GROUPES** ».

Ce règlement fixe, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation en vigueur et les conditions correspondantes. La signature d'une convention est obligatoire et implique l'acceptation dudit règlement.

N'hésitez pas à visiter le site du GCU, onglet « Accueil de groupe ».



LE GCU RECRUTE : OFFRES D'EMPLOI ET DE STAGE

- Un poste de saisonnier « étudiant » (H/F) est à pourvoir pour la période de mi-juin à mi-septembre 2018 pour assurer des tâches administratives au siège du GCU à Paris.
- Un poste en stage conventionné de développeur informatique (H/F) afin de participer à l'amélioration des plateformes de gestion des adhérents et de réservation des emplacements (stage à temps complet ou en alternance, situé à Paris, au siège du GCU).

Si vous êtes intéressé, vous pouvez écrire à la présidente au secrétariat du GCU 72, boulevard de Courcelles, 75017 PARIS ou à gcu@gcu.asso.fr.

CHERS ADHÉRENTS DU GCU

Nous sommes les élèves de la classe de 6^e C du collège des Rives du Léman à Évian-les-Bains. Nous avons un projet avec notre professeur principal qui est de partir faire du camping.

Ce projet nous permettra de faire plein d'activités. Mais quelle est notre destination ?

LE TERRAIN GCU DE SANGUINET !
Nous allons dans un camping GCU car nous voulons apprendre à être autonomes.

Pour financer ce projet nous avons déjà vendu des gâteaux et des bûches pour Noël. Mais pour nous aider nous cherchons d'autres moyens pour récolter de l'argent. Aussi, nous avons déposé un appel à dons sur la plateforme solidaire de financement participatif des enseignants et des élèves, reconnue par le ministère de l'Éducation nationale :

LA TROUSSE À PROJETS

Vous pouvez y faire un don* pour notre projet. Vous pourrez nous suivre pendant notre séjour, fin mai 2018, sur notre site Internet dont le lien sera sur le site du GCU.

Par avance merci pour votre aide !

Les élèves de 6^e C du collège des Rives du Léman
 *Votre don est déductible des impôts



LOCATIFS

Les mobil-homes, mobil-homes toilés, bungalows toile et appartements se réservent dès maintenant. Depuis le 13 novembre 2017, la demande de réservation peut être remplie via un « formulaire pdf à remplir », à télécharger sur notre site Internet avant de le renseigner et de le renvoyer par e-mail.

DOCUMENTS NUMÉRIQUES

Une demande d'adhésion peut maintenant être remplie via un « formulaire pdf à remplir », à télécharger sur notre site Internet avant de le renseigner et de le renvoyer par e-mail.

RÉSERVATIONS EMBLEMES

La période de réservation d'emplacements débutera le lundi 12 mars (Bormes Cabasson) à 19h00 et se terminera le vendredi 11 mai. Pour connaître la liste des terrains en réservation et les jours correspondant à la réservation, consulter la page de la revue « hiver » n° 297.

NOUVEAUTÉ

Pour faciliter l'accès à nos terrains, notamment en très basse et basse saison, un coffre à clés accessible depuis l'extérieur sera installé sur chaque terrain. Le code pourra être récupéré dans votre « espace adhérents » sur notre site Internet.

FORMULE OCCUPATION TEMPORAIRE

En 2018, les campeurs qui séjourneront en formule occupation temporaire + garage mort ne pourront s'installer que sur des emplacements numérotés pairs.

LES JOURNÉES DU TOURISME ALTERNATIF

Dans le cadre de l'adhésion prochaine du GCU à l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), le GCU a été invité à ces deux journées qui se sont déroulées dans le parc départemental du Pas-de-Calais à Olhain. Jean Pierre CROMBEZ (CT 59) et Yannick DEREEP (CT 62) ont animé le stand. Avec près de 30 associations, le GCU a participé aux premières journées régionales du tourisme alternatif : deux jours de convivialité et de rencontres placés sous le signe d'un tourisme de qualité, respectueux et éthique. Ce fut en particulier l'opportunité de réaffirmer nos valeurs humaines et de solidarité ainsi que « le vivre ensemble », valeurs partagées avec d'autres associations qui, au sein de l'UNAT, portent et défendent avec conviction le droit aux vacances, aux loisirs, aux sports et aux activités culturelles accessibles à tous. Ces journées se sont tenues en présence de M^e Michèle DEMESSINE, ancienne ministre du tourisme et présidente de l'UNAT, qui a pu se rendre compte que le GCU est une association nationale importante et dynamique dont l'originalité réside depuis 80 dans son fonctionnement associatif et participatif.



Yannick DEREEP, CT 62, en pleine action promotionnelle



Michèle DEMESSINE, ancienne ministre du tourisme et présidente de l'UNAT, au micro



LA BANDE DE L'ÎLE DE RÉ

Avril 2017, Oléron

La deuxième semaine de notre accueil des loueurs de RM est complète... Bizarre, cet engouement au printemps ? Mais non, il s'agit d'une bande de copains, qui écumant les terrains munis de RM, ouverts en cette saison : huit d'un coup !

Rappelez-vous : un mariage sur le terrain de La Flotte, il y a 10 ans... Oui, ce sont les mêmes ! Depuis, ils ont eu des enfants, se sont retrouvés sur des terrains GCU le plus souvent possible, même en dehors des terrains pour le jour de l'An, les mariages et autres occasions, toutes bonnes à prendre.

Certains sont C.U. depuis leur naissance, voire depuis trois générations ; les plus récents (les conjoints) ont épousé le GCU, et la bande, évidemment. Ils viennent, pour la plupart, des stages de volley de La Flotte, d'abord comme stagiaires, puis comme moniteurs.

Ils arrivent des quatre coins de la France : Anjou, Lorraine, Marne, Somme, Oise, Bretagne, Pays de Loire, Provence...

Aujourd'hui comme depuis toujours, le GCU fait partie intégrante de leur vie, et est même nécessaire. Pas forcément enseignants, ils ont trouvé dans ce mouvement un mode de vie, des valeurs de partage, d'amitié, de respect. Ils s'y sont construits et souhaitent maintenant transmettre tout cela à leurs enfants : quel plaisir de les voir grandir ensemble sur les terrains ! Tous ces moments de bonheur, de rire et d'amitié très forte leur sont indispensables, depuis toujours et pour encore très longtemps... L'apéro fait partie du rite, bien sûr, et se transforme souvent en veillée... Trop de choses à partager, sans doute.

Ici, comme sur tous les terrains, les enfants font du vélo, apprennent à rouler sans roulettes, construisent des cabanes, jouent dehors toute la journée... Les grands s'occupent des petits, tout le monde veut promener le chien ! Mais ces enfants-là forment un groupe soudé, ils se retrouvent très souvent, ont tout compris aux valeurs du Groupement et l'appliquent dans leur comportement quotidien. Ainsi ont-ils intégré à leurs jeux une petite fille un peu seule présente sur le terrain. Quand je le leur ai suggéré, ils m'ont répondu : ah mais oui, on la connaît, c'est notre amie depuis tout à l'heure déjà ! 17 enfants, 15 adultes, un chien philosophe... Bien joué.

Cela fait chaud au cœur de les voir tous, si heureux d'être ensemble. J'ai voulu rendre hommage à ce groupe, qui intègre et perpétue les valeurs du GCU. Nous sommes ici bien loin des querelles, conflits, râleurs en tous genres ; et ça fait du bien !

Mais que fait le GCU ? Il donne du bonheur aux gens !

Merci le GCU...

Anne MÉO

LE GCU, C'EST AUSSI APPRENDRE À ROULER À VÉLO !

Le GCU, ce sont de grands principes comme le bénévolat, l'autogestion, la convivialité, etc. Appliqués à la vie quotidienne sur nos terrains, ces principes peuvent se concrétiser d'une manière qui semble bien loin de cet idéal de vie en commun. Ainsi notre mode de camping offre à nos enfants des possibilités qu'ils n'ont pas toujours à la maison : apprendre par exemple à rouler à vélo dans un environnement protégé et sécurisé. On le remarque souvent sur nos terrains : tout à coup ça roule sans l'aide des parents ou de petites roulettes, avec parfois un grand sourire ou des larmes après une chute.

Ce printemps, les deux sœurs Louise (8 ans) et Anna SELLIN (4 ans et demi), originaires du Tarn, étaient avec leurs parents à Cabasson. C'est là qu'Anna se mit soudainement à rouler toute seule, à sa grande surprise. Depuis, les deux filles ont parcouru des kilomètres sur le camping. De grands sourires, des parents fiers. Le GCU, c'est ça aussi !

Peter GORLÉ



ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OCTOBRE 2017

Trois journées de réunions de commissions et groupes de travail ont précédé le conseil d'administration d'automne qui s'est déroulé sur le terrain de Sarzeau (Morbihan).



TRÉSORERIE – BUDGET

La trésorerie reste stable par rapport à 2016. Le conseil d'administration se prononce pour le recours à un emprunt qui permettra en 2018 et 2019 d'assurer les travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine du GCU. Notre expert-comptable, suivant les incitations de l'administration fiscale, a conseillé de procéder à une nouvelle répartition des charges et dépenses en transférant certains montants depuis les investissements amortis vers des dépenses d'entretien. Ce jeu d'écriture a pour conséquence la présentation d'un budget en léger déficit.

Le budget réajusté est voté pour 2017-2018.

Cette année, nos artisans ont demandé plus souvent que par le passé des acomptes sur les travaux à réaliser, ce qui rend moins visible l'impact sur la trésorerie de la fin du remboursement de l'emprunt de Cavalaire-sur-Mer.

TARIFS 2018

Le conseil d'administration a statué sur les tarifs des séjours applicables en 2018, dont le détail figure dans la présente revue. Pour mémoire, les tarifs des cotisations, des locatifs et des caravaneiges sont parus dans la revue précédente et sont consultables sur le site Internet.

SITUATION DES ADHÉRENTS

L'analyse de la pyramide des âges arrêtée en octobre 2017 montre d'une part que le creux constaté les années précédentes des 20-40 ans se comble, et d'autre part une reprise de la fréquentation des 40 et 45 ans. D'une manière générale le nombre des adhérents reste stable 48119 adhérents en octobre 2017, 48055 en octobre 2016). Il en est de même pour les adhésions temporaires prises sur les terrains et ce malgré des frais de dossier, maintenus à un tarif élevé, qui se voulaient dissuasifs (14 € au lieu de 5 € auprès du secrétariat).

BILAN DE LA SAISON 2017 ET PERSPECTIVES 2018

Les recettes et la fréquentation des terrains

Au 6 octobre 2017, la recette annuelle est de 5 854 217 € pour un total de 659 152 nuitées.

Tout comme les années précédentes, cette recette annuelle augmente sensiblement tandis que le nombre de nuitées est en légère baisse. Un différentiel qui confirme une tendance à la hausse pour la location de locatifs. Un constat qui n'encourage pas pour autant le conseil d'administration à développer à outrance ce type de séjour. La vocation du GCU est de continuer à promouvoir les valeurs du camping traditionnel.

Lecture des « cahiers bleus » et des rapports de séjour des délégués officiels

La lecture de ces documents permettant de faire une analyse de la saison pour chaque terrain est en cours par les administrateurs membres de la commission des aménagements, une synthèse sera faite pour la commission de janvier et présentée au CA de mars afin de préparer la saison 2018. À ce jour, 97 rapports de séjour sont parvenus au siège, des outils qui sont très utiles pour répondre au plus près des besoins sur les terrains, et par conséquent à ceux des adhérents.

La gestion salariée et le gardiennage de certains terrains

En 2017, il a été constaté sur le terrain de La Tranche-sur-Mer qu'un salarié trésorier n'était plus nécessaire, aussi dans un souci de cohérence avec les principes fondamentaux du GCU basés sur le bénévolat et la gestion participative, il a été décidé que seuls les trois terrains de Bormes La Favière, Canet-en-Rousillon et La Grande Motte continueraient à employer des salariés en responsabilité et/ou trésorerie en 2018.

Cette année encore, le GCU va recruter des salariés saisonniers pour la gestion des locatifs sur la majorité des terrains équipés. Ce recrutement lancé en fin d'année recueille de nombreuses et rapides réponses, ce qui permet de programmer une formation des candidats si nécessaire avant leur prise de fonction sur le terrain.

Pour le gardiennage à Giens, aucune société n'a été choisie en 2017 sans qu'il n'y ait de remontées négatives, aussi l'arrêt du gardiennage est confirmé sur ce terrain. À Vias, en revanche, le gardiennage est maintenu.

L'insatisfaction des campeurs quant à la rotation trop fréquente des gardiens invite le conseil d'administration à choisir une autre société si possible.

Une orientation vers la télésurveillance se profile avec un terrain test à La Grande Motte, terrain qui subit de nombreuses intrusions et est régulièrement vandalisé lors de sa fermeture.

La réservation d'emplacements nus

Le fonctionnement de la réservation en ligne cette année s'est passé dans de bonnes conditions. Pour la saison prochaine, la période de réservation est prévue du 12 mars au 11 mai 2018 et il a été décidé d'aligner le jour de début des réservations sur celui des locatifs, à savoir le dimanche (sauf pour les terrains de La Flotte et Cavalaire où le samedi est conservé).

La formule occupation temporaire + garage mort

Suite à la bonne application et au succès de la formule « occupation temporaire + garage mort » mise en place depuis la saison 2015, le conseil d'administration a décidé, après évaluation, d'adapter cette procédure à partir de la saison 2018 de la manière suivante : comme pour les réservations d'emplacements nus, seuls les emplacements pairs pour une année paire ou les emplacements impairs pour une année impaire pourront être occupés avec cette formule (emplacements à numéro pair en 2018), les autres emplacements du terrain restant libres d'accès pour des séjours classiques. Cette règle s'applique désormais à tous les terrains où la formule OT + GM est mise en place.

Les hébergements locatifs

Sans nouvelles implantations de locatifs en 2017, la fréquentation, et donc la recette, augmente. En effet cette année, la part des locatifs représente 22.81 % de la recette totale. L'expérience pousse à revoir l'installation de certains locatifs sur les terrains, notamment les bungalows toiles de St-Jean-en-Royans vont être remplacés par des mobil-homes toillés et ces BT vont être répartis sur les terrains de Tourrettes et St-Saturnin-lès-Apt où la météo y est plus clémente.

Par ailleurs deux mobil-homes vont être ajoutés à Mesquer. Ces structures en dur permettent aux adhérents de profiter des terrains en basse et très basse saison. Afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre, le conseil d'administration a donc décidé d'avancer la très basse saison d'automne 2018 en la faisant commencer début octobre.

Les aménagements et la sécurité

La commission des aménagements poursuit la rénovation des équipements et bâtiments existants, des travaux sont en cours sur les terrains suivants : Bormes La Favière, Canet-en-Roussillon, Capbreton, Châtillon-en-Diois, Fabrégas, Frôlois, Giens, La Croix Valmer, Le Bois-Plage-en-Ré, Port-Leucate, Sciez, Tourrettes et Vias La Kabylie.

Électricité : les terrains de Mesquer, Port-Leucate et St-Maurice-d'Ardèche passeront en 10A en 2018.

Équipements prévus en 2018 :

- aire de jeux sur les terrains : Alboussière, Arrens, Blaesheim, Lau-Balagnas, La Bourboule, Lamagdelaine, Luchon, Pont-du-Fossé, Tourrettes et Vallouise ;
- baby-foot aux Menuires et Prémaman ;
- cadenas à code sur l'ensemble des terrains; ces cadenas seront livrés avec les fournitures (avant l'ouverture des terrains) ;
- lave-linge : seuls des lave-linge professionnels devraient être utilisés. Le nombre actuel de lave-linge non professionnels est encore important (24), il est décidé d'étaler le remplacement sur plusieurs années. Pour la saison 2018, ceux des terrains d'Alboussière, Camprieu, Gruissan, La Roche Posay, Lamagdelaine, Le Crotoy et Quiberville seront remplacés.

Personnel de sécurité

Pour la troisième année consécutive, des formations aux premiers secours, à la manipulation des moyens de lutte contre l'incendie et aux exercices d'évacuation sont organisées sur des terrains. En 2017 ce sont ceux de l'Aude, des Landes, de l'Hérault, de la Charente-Maritime et du Var qui sont concernés et en 2018 seront ajoutés des terrains du Morbihan et du Vaucluse.

Un fichier des titulaires du diplôme PSC1, à ce jour représentant 331 adhérents, a été créé. Il est demandé à ces titulaires de s'identifier à leur arrivée sur les campings afin de pouvoir les solliciter si besoin.

LES TERRAINS

Patrimoine

Les Adrets : le compromis de vente a été signé au mois de septembre.

Douarnenez et Locquirec : F. Cadoret, ancien administrateur habitant dans la région, est mandaté par le CA pour assurer le suivi de la mise en vente de ces deux terrains. St-Jean-de-Monts : une nouvelle proposition d'achat a été reçue pour ce terrain, des problèmes de nuisances sonores (fête foraine) et la construction possible de résidences aux alentours ont motivé la décision du CA de mettre en vente ce terrain à condition qu'une opportunité d'achat à proximité se présente.

Les délégués de terrains

Christine Desort a été nommée DT du terrain de Cannes et la recherche de nouveaux délégués pour Châtillon-en-Diois, St-Jean-de-Monts et Vias est engagée.

Les concessions commerciales

Le bilan est globalement satisfaisant, le seul point négatif concerne le local de La Tranche-sur-Mer. Ce local va être fermé pour des raisons de sécurité. Une solution de remplacement est à l'étude.

Les locations, conventions et partenariats

Les conventions avec les terrains de Val Joly (mis en cause pour cessation de paiement) et Vensac (mis en vente) ont été dénoncées.

L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Activités culturelles et sportives

Le catalogue des ACS, pour sa troisième année d'existence, a parfaitement trouvé sa place. De nombreux témoignages positifs remontent des adhérents : il est devenu l'outil de référence indispensable des stagiaires. Comme en 2016, trente activités ont été proposées sur le catalogue 2017. Deux n'ont pas été reconduites : astronomie et guitare/chant, mais deux autres ont été proposées : plongée sous-marine et musique/jazz. Les activités musique/chant/rythme et initiation à la magie n'ont pas eu lieu en raison de l'indisponibilité des animateurs de même que la semaine de randonnée thématique en compagnie d'ânes, faute d'un nombre suffisant d'inscrits. La fréquentation totale s'est élevée à 1542 participants.

Même s'il est encore tôt pour connaître avec précision les nouveautés du futur catalogue 2018, un stage d'équitation devrait être proposé l'été prochain à partir d'un des terrains de la Méditerranée, répondant ainsi aux demandes des amateurs de sports équestres.

Antenne, promotion, communication, Europe

Suite à la conférence qu'il a dispensée lors des 80 ans du GCU à La Tranche-sur-Mer, Olivier Sirost a proposé un projet de suite éditoriale. Un rendez-vous va être pris avant la fin de l'année pour préciser les termes de cette collaboration entre Claire Bazin, Michel Tendron, Olivier Sirost et Martine Déotte.

Sur le stand de la FFCC le GCU a participé au salon des véhicules de loisirs du Bourget le samedi 7 octobre 2017. La permanence était assurée par des représentants de l'antenne parisienne et Île-de-France ainsi que deux administrateurs. Ces derniers ont également pu y rencontrer Sylvie Henry, présidente de l'UNAPAREL.

Lors du point consacré aux adhérents européens, il a été décidé d'ajouter sur le site Internet du GCU une signalétique, au moyen d'un petit drapeau par antenne européenne, afin de faciliter l'accès à l'information pour les non-francophones.

Revue et comité de rédaction

Lors de la dernière conférence de rédaction, il est constaté que le supplément BD relatant les 80 ans d'histoire du GCU a été fortement apprécié par les adhérents et d'une manière générale le comité de rédaction confirme le succès de la 4^e de couverture sous forme de BD depuis deux ans.

Internet, Informatique, Wi-Fi

Terrains non informatisés : aujourd'hui, ils sont encore au nombre de 23. Parmi eux, 12 seront équipés d'ordinateur en 2018 : Blaesheim, Camprieu, Frôlois, Lamagdelaine, Lau-Balagnas, Les Menuires, Oye-Plage, Quiberville, Saumane, St-Bonnet-le-bourg, St-Rémy et Tourrettes, après avoir effectué un test d'éligibilité à l'ADSL. Logiciel de trésorerie : l'installation du logiciel ne se fera plus via un CD.

Module de réservation : l'outil de la réservation en ligne est rodé, les quelques bugs recensés ont été corrigés très rapidement.

Textes et documents

Plusieurs dossiers en cours ont abouti en 2017, ou vont aboutir en 2018 : ajout du statut d'enfant rattaché parmi les adhérents, actualisation de la réglementation des locatifs, modifications des statuts à proposer au vote lors de l'AGE du mois de juin 2018 (à consulter dans cette revue), modifications du règlement intérieur à proposer au vote lors du rassemblement annuel de 2018, modifications des consignes de fonctionnement (à lire également dans cette revue), etc.





LACANAU

La ville de Lacanau (4 500 habitants) à 47 km de Bordeaux se décline en 2 pôles touristiques : Le lac / L'océan

Le lac auquel on accède rapidement depuis le centre-ville, par l'avenue du Port, s'est formé plus de 1 000 ans avant J.C.

De nombreux cours d'eau se jetaient directement dans l'Océan. Cet écoulement fut empêché par la création et le mouvement des dunes littorales. Un chapelet de plans d'eau, dont l'étang de Lacanau, se forma en arrière du cordon dunaire. Avec une superficie de 20 km², le lac de Lacanau est principalement alimenté par des petits cours d'eau et les eaux du lac de Carcan-Hourtin, transitant par le canal des étangs. Il s'écoule au sud vers le bassin d'Arcachon. Long de 7 km et large de 3 km, le lac a une profondeur moyenne de 2,60 m pouvant atteindre jusqu'à 8 m.

Le lac représente un site propice à l'observation de la nature mais aussi à la pratique de loisirs et d'activités nautiques (voile, planche à voile, canoë, etc.), directement accessible depuis notre terrain GCU en bordure du lac.

« Le quartier du port, la Marina de Talaris, Le Moutchic, Carreyre, La Grande Escoure et Longarisse constituent les six hameaux bordant le lac de Lacanau. Le calme qui y règne en fait des quartiers où il fait bon vivre.

Le lac représente un merveilleux terrain de jeu pour la pratique de sports nautiques, et ses berges souvent sauvages, des retraites au cœur de la nature. » (www.mairie-lacanau.fr)

L'existence d'une nourriture aquatique abondante et variée attire de nombreuses espèces d'oiseaux.

L'océan, situé à une dizaine de kilomètres du centre-ville, a permis le développement de la station Lacanau Océan, station balnéaire.

« Les allées de sable ont disparu, mais le charme demeure. En 1906, les premières villas apparaissaient au bord des dunes. Depuis, Lacanau Océan n'a cessé de croître et d'attirer des visiteurs, toujours plus nombreux. Les baigneurs qui venaient à bord des « trains de plaisir » pour braver courageusement le flot des vagues, accrochés à une corde, ont cédé la place aux surfeurs, dont le spot est désormais reconnu mondialement. » (www.mairie-lacanau.fr) Le surf est indissociable de Lacanau. Chaque année, au mois d'août, la compétition le « Lacanau Pro » réunit des surfeurs parmi les meilleurs du monde. Toutes les plages sont surveillées en saison. La baignade doit être pratiquée en sécurité dans les zones surveillées matérialisées par des drapeaux bleus, installées à l'écart des baignes.



RASSEMBLEMENT REGIONAL DU SUD-OUEST À SORÈZE (TARN)

La tradition a été respectée ce week-end de Pentecôte 2017 : 57 campeurs du GCU ont passé trois ou quatre jours à Sorèze, invités par les Tarnais. Cette petite cité du Tarn sud a été choisie pour son site et son environnement au pied de la Montagne Noire, mais aussi pour ses atouts touristiques : l'abbaye-école du XVIII^e siècle reconvertie récemment en centre hôtelier et culturel avec notamment le musée Dom Robert de la tapisserie du XX^e siècle ; les musées du verre et du cuivre ; les nombreuses possibilités de promenades en Forêt de la Montagne Noire sur les traces de Pierre-Paul Riquet qui, au XVII^e siècle, réalisa de spectaculaires aménagements pour l'alimentation en eau du Canal du Midi. Le dimanche a été consacré à Castres, au musée Goya de l'art hispanique et à la visite du centre historique. Le temps n'a pas toujours été très favorable, les vieilles maisons sur l'Agout à Castres et le lac de retenue de Saint-Ferréol auraient permis de plus belles photos sous le soleil. Trois jours intenses, quatre pour certains, se sont passés dans une ambiance cordiale digne du plus pur esprit du GCU, dont le 80^e anniversaire de la fondation a été rappelé dans le discours de bienvenue. Rendez-vous est pris pour la Pentecôte 2018.



Sorèze Tarn façade de l'hôtel de ville, anciennement palais de l'évêque

François PIOCHE



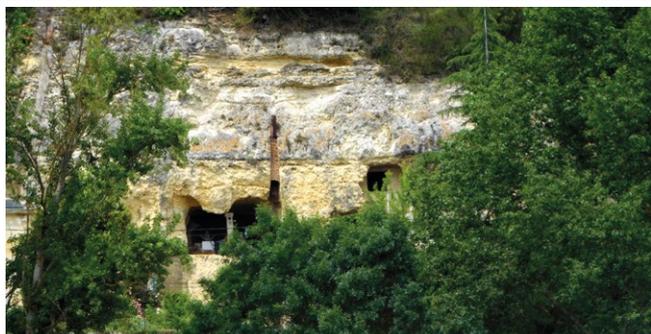
RASSEMBLEMENT INTERDÉPARTEMENTAL CENTRE, EST, MASSIF CENTRAL

C'est en Indre-et-Loire que s'est tenu le traditionnel rassemblement interdépartemental de la Pentecôte. À partir du vendredi, une soixantaine de C.U. et une trentaine d'installations se sont retrouvées sur le terrain municipal de Nazelles-Négron, notre partenaire depuis 2016. Dès l'accueil, le ton était donné pour un week-end convivial en Touraine. Le programme varié, parfois insolite, concocté par l'équipe organisatrice, nous aura fait découvrir des aspects méconnus d'une région à l'incomparable douceur de vivre. La visite de Montrésor, un des plus beaux villages de France, la cité médiévale de Loches, la promenade sur le circuit de la Loire à Vélo ou le marché d'Amboise avec ses deux cents exposants ont ravi les participants. Une minicroisière sur la Loire nous a fait découvrir une faune, une flore et un habitat entièrement tourné vers ce fleuve royal inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le domaine Renaissance de Château Gaillard, ouvert au public depuis juin 2016 et parcouru de nuit à la bougie et à la lampe frontale, le musée du cuir et de la tannerie à Château-Renault, la magnanerie de Bourré installée dans un troglodyte au bord du Cher laisseront eux aussi un souvenir insolite et mémorable à ceux qui les ont parcourus... et des regrets à ceux qui s'étaient dirigés ailleurs, mais ils pourront toujours revenir, le terrain les attend. Buffet gastronomique, repas en commun, dîner aux fourées... ont particulièrement animé nos soirées et contribué grandement à la bonne humeur de ce rassemblement. Rendez-vous est déjà pris pour 2018. Cette fois dans les Vosges, sur le terrain de Xonrupt-Longemer, où Jean-Paul et son équipe se feront un plaisir de nous recevoir et de nous étonner.

Michel BEUREY, CT 37



Loches, au bord de l'Indre



Habitation troglodyte



Au fil de la Loire



ANTENNES DES ALPES : 04 ET 05 SORTIE CONVIVIALE ET CULTURELLE À MARSEILLE

Le réveil a sonné très tôt ce matin-là. C'est en covoiturage puis en bus à partir de Manosque que le groupe de 36 collègues a rallié la capitale phocéenne Marseille. Nos guides nous ont conté l'histoire de la colline sur laquelle est érigée la basilique de la Vierge de la Garde, récit émaillé d'anecdotes. La « Bonne Mère », comme l'appellent les Marseillais, nous a particulièrement gâtés car nous avons fait notre visite sous un ciel radieux et une température estivale. Les Îles du Frioul et du Château d'If se découpaient sur une mer d'huile : des paysages magnifiques. L'après-midi a été consacré à la découverte du musée d'histoire, un vrai régal : de quoi donner une autre vision plus positive de Marseille. Mais, «peuchère», toutes les bonnes choses ont une fin et le retour fut silencieux car la fatigue se faisait sentir.

À l'an qué ven !



RASSEMBLEMENT DE L'ANTENNE TERRITORIALE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Le 11 juin 2017, nous étions une bonne trentaine de C.U. parisiens réunis sur le superbe terrain réaménagé d'Auvers-sur-Oise (95) pour notre Réunion Annuelle Territoriale (départements 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95). L'ambiance conviviale et participative de la réunion a fait suite à une visite guidée dans les rues du village, sur les traces de Van Gogh et d'un de ses maîtres, Charles-François Daubigny. Au cœur des derniers tableaux de Van Gogh, cette visite d'une heure et demie de la Mairie d'Auvers-sur-Oise et des champs de blé près du cimetière où il repose, fut aussi agréable qu'instructive grâce à notre guide, véritablement experte. Un apéritif, offert par le GCU, et un repas pris en commun sur le terrain GCU d'Auvers spécialement préparé par le délégué de terrain, Gilles Ménard, et son épouse, que nous remercions, nous ont permis, entre ombre et soleil des bords de l'Oise, de reprendre quelques forces pour tenir notre réunion de l'après-midi.



Rassemblement de l'Antenne Territoriale de l'Île de France

Dominique CHARLIN et Dany DUBREUIL



RÉUNION ANNUELLE DU JURA

Samedi premier avril, 23 adhérents de l'antenne du Jura se sont déplacés pour la réunion annuelle. 23 sur 305 adhérents que compte le Jura... dommage car la réunion est allée bon train et le temps est passé vite. Nous avons évoqué l'autogestion, qui est le respect des règles fixées ensemble, ainsi que le comportement des campeurs qui doit être exemplaire. Les valeurs, c'est vivre en collectivité en aidant ses voisins et en se respectant. Il faut éviter que de petits désagréments ne gâchent ces valeurs. Nous nous sommes ensuite attablés autour d'un bon couscous. Didier Bonnaire, vice-président, a eu la sympathie de nous rejoindre pendant ce moment convivial. Cette journée s'est terminée par une visite guidée de l'Hôtel-Dieu de Dole (son apothicaire, sa chapelle...). Ce fut un moment très sympathique... Espérons que nous serons de plus en plus nombreux à partager ces moments de notre association.

Sandrine MARIE-DUPAS, CT 39

OPÉRATION COUP DE MAIN À LA FERRIÈRE D'ALLEVARD ANTENNE DE L'ISÈRE 38

La réunion annuelle des adhérents 38 a pris cette année une forme particulière. Répondant à l'appel du DT de La Ferrière d'Allevard, Henri GAVET, une vingtaine de personnes motivées et joyeuses ont retroussé leurs manches pour effectuer de petits travaux : ramasser les branches et nettoyer le terrain après le passage de l'élagueur. Chacun a pu mesurer l'importance de la tâche d'un DT avant l'ouverture d'un terrain et admirer la nouvelle clôture réalisée au cours du printemps. Cette joyeuse équipe a été rejointe par d'autres adhérents venus partager l'apéritif et le pique-nique sous un beau soleil au milieu des majestueuses montagnes du massif de Belledonne. Cette action de l'antenne territoriale 38 s'inscrit dans l'esprit participatif et solidaire du GCU. La réunion annuelle s'est tenue ensuite dans la magnifique et spacieuse salle du bâtiment d'accueil.



Françoise ARNAUD, CT 38



JOURNÉE CULTURE ET DÉTENTE DE L'ANTENNE NORD EN FLANDRE (59)

« **Entre monts et marais, la Flandre vit** », tel est le slogan touristique de NOORDPEENE, petit village situé entre Cassel et Saint-Omer. Les 32 participants avaient rendez-vous sur le parking de la maison de la bataille. Le groupe a ensuite entamé une visite guidée qui nous a conté l'histoire et le patrimoine du village : des secrets bien gardés, parfois cachés, mais que nous avons partagés. Nous nous sommes tous retrouvés dans un café-rando où nous avons sorti nos repas

« tirés du sac ». Après le repas, nous nous sommes dirigés vers le musée. Dans ce bâtiment récent, le directeur du site nous a raconté la bataille de Peene qui s'est déroulée le 11 avril 1677, bataille qui a vu le rattachement de cette contrée à la France par la victoire des Français sur les troupes coalisées des Provinces-Unies, de l'Espagne et de l'Angleterre. On a ensuite foulé les lieux de la bataille qui s'étendent du niveau de la mer au point culminant du village à 68 m. Cette journée de détente, qui s'est déroulée sous un soleil éclatant, a été à la fois culturelle, à la grande satisfaction des participants.

Jean-Pierre CROMBEZ, CT 59



RÉUNION ANNUELLE DE L'ANTENNE TERRITORIALE DE L'AUBE

Le 13 mai 2017, les adhérents de l'Aube qui ont répondu à l'invitation ont participé à la réunion annuelle territoriale qui s'est tenue dans le cadre bucolique du beau jardin de la correspondante territoriale Françoise Spagnesi. Après avoir partagé le verre de l'amitié et un barbecue convivial, nous avons débattu sur le thème proposé et nous nous sommes réparti les actions de promotion du GCU dans le département.

Ce fut une journée très agréable, sympathique et fructueuse sous le signe du partage et de l'amitié.

Marianne PETIT, secrétaire de l'antenne de l'Aube



LA PROMOTION DU GCU À LA MGEN DE LILLE

Pour sa 7^e édition, la MGEN du Nord a organisé, le 13 juin 2017, un forum à destination des adhérents et néo-retraités dans les locaux de l'auberge de jeunesse de Lille. Cette année, la nouvelle formule retenue, sous forme de rendez-vous personnalisés, a permis des échanges qui se sont poursuivis tout l'après-midi.

Le seul stand ayant pour thématique « LES VACANCES » était occupé par l'antenne Nord du GCU animé par Jean-Pierre CROMBEZ, CT 59, et Jeannick PRUVOT. La fréquentation du stand a été très forte et soutenue, ce qui a permis de nombreux échanges fructueux.

Ce fut l'occasion, pour certains, de redécouvrir le GCU auquel ils avaient adhéré par le passé, de préciser la nature de notre groupement pour celles et ceux qui en avaient une vague idée ou de découvrir notre association pour les personnes qui ne la connaissaient pas. À l'unanimité, le public concerné par ce forum a été fortement intéressé par la possibilité de louer des RM et dérivés ou d'accueillir les camping-cars dans de bonnes conditions.

Largement distribuée, notre documentation a été très appréciée. Elle a été aussi laissée à disposition à l'auberge de jeunesse et dans le hall d'accueil de la section MGEN Nord.

Jean-Pierre CROMBEZ, CT 59



Et hop... un peu de promo !

Samedi 9 et dimanche 10 septembre, aidées d'une poignée de C.U., nous avons installé et animé un stand à la fête des associations de Dole. Les personnes qui se sont arrêtées avaient l'air vraiment très intéressées et motivées pour découvrir nos campings. Notre mode de fonctionnement en a surpris positivement plus d'un...

Sandrine MARIE-DUPAS, CT 39



LES TRAVAUX ONT REPRIS SUR LE TERRAIN DE SCIEZ

Après l'accueil refait en 2015, c'est au tour du bâtiment sanitaire de faire peau neuve. En effet, après plus de 40 ans de service, la fonctionnalité était à revoir et les matériaux donnaient de grands signes de fatigue.

Dès le printemps prochain, les campeurs pourront désormais disposer d'un bloc sanitaire à géométrie variable, avec une situation faible fréquentation où un espace isolé sera maintenu en température et une partie forte fréquentation où c'est l'ensemble du bâtiment qui sera ouvert.

Finie cette haute toiture qui laissait voir les tuiles et entrer la saleté lors des coups de vent. Une partie du bâtiment possédera un double plafond tandis que sur l'autre partie, des lambris viendront recouvrir la charpente.

Si la configuration ne change pas dans l'organisation des différentes parties dévolues aux espaces WC, douches et lavabos, vaisselle, le nécessaire sera fait pour qu'une personne à mobilité réduite puisse accéder à l'ensemble du bâtiment en fauteuil et avoir des espaces dédiés ; par ailleurs, les familles avec jeunes enfants disposeront de cabines douche lavabo et des mitigeurs seront à disposition dans tous les points d'eau.

L'éclairage sera à led et automatisé. Une « corvée de moins » pour les personnes de jour !

Une modernisation nécessaire pour satisfaire au mieux les besoins de toutes et tous.

Bienvenue à Sciez !

Christian NEVIÈRE, DT Sciez



L'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN DE LA GRANDE MOTTE

➤ La clôture est pratiquement terminée. Il reste quelques étais à enlever. La mise en place de cette clôture va sécuriser le terrain durant la période d'ouverture.

➤ L'ensemble des souches et racines de la quarantaine d'arbres abattus a été déblayé. Un grand nettoyage sera à faire avant l'ouverture.

➤ Le maçon a démarré la réfection du sol du bâtiment Nord ainsi que le déplacement de l'aire des camping-cars.

Thierry WOLFF, DT La Grande Motte



FABRÉGAS



GIENS



Pose tuyaux pour RIA



Dessouchage

BORMES





PRÉHISTOIRE et HISTOIRE *au fil de l'eau*

Un beau succès pour ce « Voyage à travers les ères » en Dordogne, puisque nous étions une vingtaine de randonneurs attachés aux pas de Thomas, notre guide.

Lundi 24 juillet

Première rencontre avec Cro-Magnon et Neandertal aux Eyzies (prononcer le « y » comme les locaux...). Agréable mise en jambes le long de la Vézère avec de magnifiques panoramas et des points de vue plongeants sur la rivière. Quelques haltes pour que Thomas nous raconte l'histoire ou plutôt la préhistoire de cette vallée riche en vestiges et traces de nos lointains ancêtres.

Mardi 25 juillet

Saint-Léon-sur-Vézère : véritable havre de paix, ce très beau village classé abrite le manoir de la Salle et une belle église romane. Évocation de l'architecture : mâchicoulis, donjon, toits de lauze... balade jusqu'au surplomb d'un cingle (méandre dominé par une falaise).

Pique-nique en pleine nature avant d'arriver à la Roche Saint-Christophe. Ici vécut l'homme de la préhistoire jusqu'au début de la Renaissance, aménageant et modifiant sans cesse cette falaise longue d'un kilomètre et haute de quatre-vingt-six mètres, creusée d'une centaine de cavités naturelles...

Nous passons à proximité du village de Chaban, qui a inspiré à Jacques Delmas son nom de résistant.

Jeudi 27 juillet

Vallées de la petite et de la grande « Beune ».

Nous partons du château fort de Commarque, majestueux et solitaire avant l'assaut des visiteurs, et marchons à travers la forêt. Quelques intermèdes botaniques pour évoquer l'achillée, la garance voyageuse, l'euphorbe et plus tard, la culture du tabac. Les chemins sont souvent bordés de vieux murs en pierre couverts de mousse, témoins du dépierrage des champs et des vignes d'autrefois.



Vendredi 28 juillet

Vallée de la Dordogne « l'eau vive ».

Nous rallions les deux châteaux ennemis :

Castelnau, sur la rive gauche, passé deux fois du côté des Anglais au cours de son histoire et devenu aujourd'hui musée de la guerre au Moyen Âge.

Beynac, sur la rive droite, toujours resté fidèle au comte de Toulouse et au Royaume de France. Au sommet d'un éperon rocheux, Beynac ne fut conquis qu'une seule fois, par Richard Cœur de Lion.

Très belle balade sur les rives de la Dordogne, sillonnées de canoës, kayaks, gabarres et autres embarcations. Nous longeons la Roque-Gageac, un des plus beaux villages de France adossé à la falaise. Halte au moulin des Évêques (sur le chemin des meuniers). Accueil chaleureux du meunier, qui nous fait visiter les lieux. Dégustation de pain d'épice, gâteau et vin de noix...

Une belle semaine d'échanges, de découvertes et de rencontres lors de randonnées à la portée de tous, dans un département foisonnant de trésors naturels ou historiques. Un grand merci à Thomas, qui nous a conquis par sa gentillesse et sa connaissance de ce territoire.

Une bise à Marc et Solène.

Une caresse à Lango.

Un coucou amical à tout le groupe, dans l'espoir de nous retrouver bientôt au hasard des stages rando.

Françoise DELOCHE

Le saviez-vous ?

À quoi correspondent les 4 couleurs du Périgord ?

Le Périgord vert pour le vert de sa végétation ;

Le Périgord pourpre pour la couleur de ses vignes à l'automne et de son vin (Bergerac) ;

Le Périgord blanc pour le blanc de ses sols et de ses falaises calcaires ;

Le Périgord noir pour le feuillage sombre des yeuses (chênes verts).



DANSE « MODERN JAZZ » À SARZEAU

Un stage de danse modern jazz, destiné aux enfants, s'est déroulé du 7 au 11 août.

Les participants étaient répartis en trois groupes :

- Cours d'éveil : 3 à 5 ans
- Perfectionnement technique : 8 à 10 ans
- Perfectionnement technique : 10 à 12 ans

L'horaire du matin, fixé dans un premier temps à 9 heures, a dû être décalé car à cette heure-là, personne ne bouge à Sarzeau ! 18 enfants ont participé au stage et tous, enfants et parents, étaient très satisfaits. La représentation de fin de stage, devant une cinquantaine de spectateurs, a rencontré un vif succès.



STAGE KAYAK À PAILHAS

Ça y est, c'est les vacances, vite on descend à Pailhas pour le kayak ! Depuis maintenant six ans, le GCU de Pailhas c'est le rendez-vous de décompression et de sport des vacances. La première année, Victor et Manu s'étaient inscrits pour pratiquer une activité ensemble, père et fils. Inscription le dimanche soir après l'assemblée de camp auprès de Benoit, le moniteur de kayak :

« On voudrait être ensemble, on a déjà pratiqué ».

« Pas de problème, je vous mets dans le groupe des moyens, rendez-vous demain matin 10 heures, on verra ce que vous savez faire ». Le lendemain à midi on était conquis !

Six ans après, c'est devenu un rituel, Victor a 16 ans et cette année on a convaincu des copains de venir avec nous, on arrive à cinq !

Conquis, mais pourquoi ? Que se passe-t-il donc à Pailhas ?

Tout d'abord c'est l'accueil de Benoit, sa gentillesse et sa disponibilité. Ne lui demandez pas à quelle heure on termine, il n'a pas de montre !

Ensuite la qualité du stage, c'est du kayak sportif, on gère son matériel, on apprend à naviguer, à « lire » la rivière. À noter que chaque année le stock du matériel est renouvelé, cette année le GCU a investi dans de nouveaux gilets de sauvetage et casques et Benoit dans des paddles et des kayaks...

Sur les quatre jours, quatre lieux de navigation et de niveau différent. Voilà pour la variété et diversité des paysages. Naviguer dans les gorges du Tarn, c'est également pratiquer dans un site privilégié : on se sent tout petit dans son canoë au fond des falaises avec les vautours au-dessus de nous, les traces des castors sur les troncs de la rivière.

Au bout de quatre jours, les termes de back, courant, contre-courant gite, ligne de cisaillement n'auront plus de secret pour vous, et si en plus Benoit vous propose d'aller au bassin artificiel de Millau, alors là, c'est la cerise sur le gâteau. Un petit kayak-polo pour s'échauffer, ensuite du courant, du bouillon pour jouer dans les vagues, le tout sur un site sécurisé et facile d'accès. On n'hésite pas à aller tester les limites du bateau et surtout les siennes dans ce bassin au cœur de Millau. On sort « rincé » au propre comme au figuré, mais on redemande : « Quand est ce que l'on y retourne ? »

Quelques informations complémentaires :

- Vous pouvez annoncer votre arrivée, mais de nombreux stagiaires s'inscrivent sur place le dimanche soir.

- Tarifs attractifs et dégressifs pour les enfants à partir du second et Benoit applique 50 % de réduction sur la deuxième semaine de stage conformément aux directives du GCU.

- Enfin indépendamment du stage, la sortie famille du vendredi (inscription le jeudi soir) pour une balade en canoë ou kayak, mono ou biplace, sur la plus jolie partie du Tarn est un plus : prévoir la journée avec votre pique-nique le midi.

Merci à Benoit, Ludovic et Viannet pour ces 15 jours en juillet 2017 et vive le kayak à Pailhas !

Manu AGOSTINI



MUSIQUE DE JAZZ À SAVINES

Au cours de l'été 2017, cinq semaines de rencontres musicales (jazz/jazz manouche/variétés) ont été proposées à Savines et ont permis de faire jouer ensemble une douzaine de musiciens venant d'univers musicaux différents, n'ayant pas la même formation, la même expérience, des âges différents... certains étaient professionnels et dotés d'un excellent niveau ! La présence d'instruments divers a facilité la mise en place de différents morceaux de jazz, ce qui était l'objectif principal de cette rencontre, mais aussi de variétés.

Il était recommandé (et il en sera toujours ainsi) d'avoir cinq années minimum de pratique régulière de son instrument.

Le niveau de chaque instrumentiste était de qualité mais personne ne s'est pris au sérieux et tout s'est déroulé dans la bonne humeur et la camaraderie. Ce moment musical de vacances a atteint très rapidement un niveau correct avec très peu de répétitions.

Il a toutefois fallu prendre un temps collégial pour choisir les morceaux à jouer, se mettre d'accord sur les tonalités, les adapter aux instruments présents. Cette communion a permis de « monter » des morceaux avec un rendu très intéressant.

Les différents responsables ont permis l'existence « instituée », à la demande des C.U., des mardis musicaux avec repas en commun de tous ceux qui le souhaitent (19h à 23h). Dans une ambiance conviviale, nous avons joué des morceaux de variété faciles et connus afin qu'ils puissent être repris par le public, ce qui a été très apprécié et a créé une bonne dynamique de groupe. Le 23h fatidique est toujours arrivé trop tôt ! Certains C.U. ont même retardé leur départ pour pouvoir participer à la soirée musicale du mardi !

Les musiciens présents, certains « fervents » admirateurs et ceux qui n'ont pas joué avec nous mais qui le souhaitent, pourront se joindre à nous à Savines au mois de juillet 2018. D'autres, qui auront lu la revue et le catalogue des ACS du GCU, viendront également nous rejoindre, sachant qu'il existe désormais du « jazz » à Savines.

Bienvenue à tous ceux qui désirent promouvoir la musique ; la seule condition est, je le répète, d'être doté de plusieurs années de pratique.

Dans différents terrains GCU, de très bonnes initiatives musicales sont proposées (chant / accordéon / violon, etc.), d'autres sont peut-être à prévoir, comme celle de faire jouer des enfants/adolescents qui n'ont que quelques années d'instrument (cela a été réalisé exceptionnellement cet été à Savines par certains !), mais cela ne peut continuer à se faire dans le cadre de l'activité jazz de Savines qui s'adresse à des musiciens expérimentés.

Gérard HAUTIERES, responsable activité jazz



SEMAINE D'ARTS PLASTIQUES À AUVERS-SUR-OISE OU L'ART D'OISE

Pour la deuxième année, le stage d'Arts Plastiques, orchestré par Dominique Lardeux, a eu lieu au camping ombragé d'Auvers-sur-Oise. La taille humaine des lieux a contribué fortement à l'ambiance conviviale qui va se révéler toute la semaine. C'est pour nous un bonheur absolu : celui de se consacrer 4 heures par jour à notre passion et partager d'agréables moments avec des passionnés de dessin et peinture, débutants ou non...

Notre groupe comprenait cette année 8 participants dont 3 connaissaient déjà l'esprit du stage pour y avoir participé en 2016. Les nouveaux arrivés, un peu inquiets, ont été très vite mis à l'aise par Dominique : chacun démarre le stage là où il en est artistiquement.

On démarre... croquis sans gomme, au stylo ou feutre, temps limité... puis travail sur les études... et enfin réalisation d'un tableau plus élaboré, technique au choix. Difficile de fournir un travail abouti en 3 heures, mais pour tous, c'est quand même un superbe tableau qui est réalisé aux couleurs du stage. Dominique discute de nos travaux, conseille, met en exergue les particularités intéressantes qu'il a remarquées et provoque chez nous la réflexion et l'analyse. Il nous présente sur l'ordinateur les travaux de peintres, pas forcément connus par nous, croquis et tableaux d'artistes. Cette lecture d'œuvres et d'histoire de l'art est un moment privilégié et bien apprécié qui donne des clés pour les non-initiés que nous sommes. Dominique nous a d'ailleurs préparé tout un dossier sur le sujet, à enregistrer sur notre ordinateur.

Le mercredi, « surprise » : nouvelle proposition de Dominique qui nous demande de faire une création sans crayon ni papier dans la verdure magnifique du camping avec les moyens du bord, à savoir ce qui se trouve autour de nous. Expérience inédite pour nous tous. Je vous mets au défi de trouver, si vous vous inscrivez dans un club ou atelier dans votre ville, quelqu'un qui vous emmènera vers cet art nouveau : le « Land Art »... Les travaux réalisés en fin de journée sont inattendus et plein de mystère, de poésie... Découvrir l'art contemporain souvent incompris pour la plupart d'entre nous... Nous avons passé un excellent moment, recherche de l'idée par deux puis élaboration de l'œuvre. C'est une forme d'expression différente de celle que nous connaissions, belle expérience inattendue et un bon souvenir !

Les deux derniers jours ont été consacrés à concevoir puis présenter au groupe un projet pour le camping, projet d'œuvre d'art, inutile mais si importante pour la vie... Dominique pousse le bouchon artistique un peu loin mais il semble certain de nos possibilités... trois équipes démarrent leur étude et trois projets voient le jour grâce à l'aide de notre spécialiste. Chacun rêve que les finances du GCU permettront à son œuvre de voir le jour...

Vous l'avez compris, même si nous étions à Auvers-sur-Oise, pays des impressionnistes et en particulier de Van Gogh, et même si personne ne pense à remettre en cause l'immense talent de nos maîtres, avec le stage d'Arts Plastiques d'Auvers-sur-Oise, nous ne nous sommes pas arrêtés à cette période, non, la solution artistique est véritablement en nous : il faut oser et travailler, travailler... avis aux amateurs de sensations colorées ! Merci à Dominique, dont la compétence, la pédagogie et la gentillesse font de lui un homme extra, aux participants du stage que j'espère revoir en 2018 et merci au GCU de nous offrir la possibilité de vivre notre passion avec simplicité, en toute convivialité.

Annick DUMONT, secrétaire antenne 59



RASSEMBLEMENT DE RETRAITÉS

C'est sur le terrain de NEUVIC (Corrèze) que des retraités vont se retrouver du 1^{er} juin au 22 juin 2018 pour leur 43^e rassemblement. Au programme, les organisateurs vous proposent des excursions d'une journée et des sorties l'après-midi.

* **Vous partirez pour une journée à AUBUSSON.** La visite guidée de la maison du tapissier, une demeure du XVI^e siècle agrémentée de meubles d'époque et de tapisseries anciennes et modernes, sera suivie de celle de l'atelier-musée des cartons de tapisserie, utilisés par les lissiers depuis plus de 600 ans. Après un bon repas, vous suivrez le guide dans la Cité internationale de la tapisserie. Celle-ci a ouvert ses portes en 2016 au sein de l'ancienne École nationale d'art décoratif d'Aubusson, qui a été entièrement restructurée dans un décor inspiré du théâtre.

* **Une autre excursion vous mènera au château d'AUZERS.** Construit au XIV^e siècle, le château a été refait au début du XVI^e siècle. Mais son architecture conserve l'esprit médiéval : un corps de logis rectangulaire flanqué de deux grosses tours d'angle et d'une tour d'escalier ; une galerie de mâchicoulis couronne le tout. Après sa visite, vous déjeunerez dans la grande salle à manger. La digestion se fera à bord de l'autorail du Gentiane-Express à partir de Riom-ès-Montagnes. Ce train aux charmes d'antan vous conduira jusqu'au plateau du Cézallier à plus de 1000 m d'altitude. Vous profiterez de l'arrêt au viaduc de Barajol pour sortir vos appareils photos. Troupeaux de vaches Salers, gares anciennes, panoramas sur les massifs du Sancy et du Cantal sont au programme de cette balade ferroviaire.

* **Vous ne connaissez pas le lac de barrage de BORT-LES-ORGUES ?** Situé sur le haut cours de la Dordogne, il marque l'entrée des gorges que vous remonterez le matin en vedette. Après le repas, vous visiterez le superbe château de Val. Construit sur un rocher de plus de 30 mètres, il a été sauvé de justesse de la noyade. Il est désormais niché sur une petite presqu'île en bordure du lac. Le guide du Musée de la Tannerie vous expliquera avec les machines de l'époque toutes les étapes de la transformation de la peau brute de l'animal en cuir fini.

* **Journée champêtre avec Les Burons de SALERS :** Sur les plateaux du Cantal, l'homme a construit des burons, petites constructions en pierre, pour assurer la fabrication du fromage Salers. La Maison du Fromage et de la Vache Salers est devenue aujourd'hui un des sites les plus visités du Cantal. Le buronnier vous mettra en appétit avec son menu : truffade, jambon sec... L'après-midi, retour à la vie citadine avec la visite de Salers. SALERS est un véritable joyau architectural classé parmi les Plus Beaux Villages de France. C'est un ensemble unique du XVI^e siècle, avec ses hôtels particuliers et ses maisons à tourelles en pierre volcanique.

* **Un après-midi à TULLE :** après un arrêt au Jardin du Centaure à ST-YRIEIX-le-DEJALAT où les amoureux des plantes apprécieront les tisanes, les aromates et une foule de produits bio, la seconde partie de l'après-midi sera réservée à la découverte du vieux Tulle. Vous ne manquerez pas la cathédrale Notre-Dame du XII^e siècle, ni le quartier du Trech et ses monuments historiques.

* **Vous serez sûrement intéressé par un après-midi à SAINT-JULIEN-AUX-BOIS** passé à visiter avec un guide un village du Moyen Âge reconstitué, avec son ensemble de chaumières aux murs de pierre et aux toits de chaume dans leur environnement de jardins et vergers. En vous promenant sur des chemins bordés de murets, vous aurez une vue imprenable sur les monts d'Auvergne.

Parallèlement à ces excursions en car, les animations ne manquent pas tout au long de ce mois de juin. Vous apprécierez la convivialité de tous au cours des repas en commun, des apéros, des soirées... Le repas de clôture, organisé sur place, réunit tout le monde avant les grands départs.



Gentiane



Château de Val



Saint-Julien-aux-Bois Moyen Âge



Tapisseries d'Aubusson

**N'hésitez pas à participer !
Inscriptions :**

Pour recevoir le programme du rassemblement de retraités, écrivez avant le 24 mars à Colette Huet, Clos des Amandiers 239 rue Racine 83130 LA GARDE / Tél 04 94 27 06 17
Vous joindrez une enveloppe timbrée (tarif pour 50 g) libellée à votre adresse
Ou envoyez votre e-mail à cd.huet@wanadoo.fr
N'oubliez pas de consulter le site du GCU pour revivre les derniers rassemblements
(<http://www.gcu.asso.fr/lasso-de-cu-retraités>) !
Pour être pris en compte, votre bulletin d'inscription devra nous parvenir avant le 24 avril.

MODIFICATIONS DES CONSIGNES DE FONCTIONNEMENT POUR 2018

TEXTE 2017

ACCUEIL

(Article inexistant)

ACCUEIL DE GROUPES

Pour un groupe d'adultes la procédure d'accueil est similaire à celle d'un adhérent majeur. Comme tout autre campeur, le groupe d'adultes doit respecter les conditions d'admission et de séjour sur un terrain.

Pour les groupes mineurs (scolaires, associations, centres de loisirs, collectivités territoriales, sociétés, etc.) encadrés par des adultes, les conditions d'admission et de séjour sont fixées par un règlement intérieur « accueil des groupes au GCU ». Ce règlement disponible au secrétariat et sur le site Internet fixe, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation qui lui est applicable et les conditions qui correspondent. La signature d'une convention est obligatoire et celle-ci doit être affichée sur le terrain. Un des membres du groupe, adhérent GCU majeur, est responsable et s'engage à prendre connaissance et à faire respecter les consignes de sécurité. La facturation est suivie par le secrétariat.

ADHÉSION TEMPORAIRE

Sur les terrains et pendant toutes leurs périodes d'ouverture, l'adhésion temporaire est possible pour toute personne majeure qui répond aux conditions exigées par l'article 2 du Règlement Intérieur, sur présentation d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire). Cette personne doit venir voir le trésorier le jour même.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET À GAZ

Tous les appareils de cuisson, chauffage, éclairage, etc., doivent être conformes aux normes CE et leurs utilisateurs doivent respecter scrupuleusement les textes en vigueur (commune, préfecture et service incendie).

BARRIÈRES AUTOMATIQUES

(Article inexistant)

BÂTIMENTS

Il est interdit aux campeurs d'entreposer leur matériel dans les locaux du GCU à quelque moment de l'année que ce soit. Salle d'activités : leur utilisation doit se faire dans le respect des textes en vigueur. Elle est sous l'entière responsabilité des utilisateurs et du représentant légal pour un mineur. En fonction de la fréquentation du terrain, les créneaux horaires pourront être adaptés par décision du conseil des campeurs.

CARAVANEIGES

Les caravaneiges sont ouverts de décembre à avril (dates exactes précisées dans la revue et sur le site). Pour les adhérents titulaires du forfait « utilisation permanente », les caravaneiges sont ouverts les 31/10 et 01/11 afin de faciliter la mise en place des installations. La réservation est ouverte à partir de mi-octobre et la demande (bulletin à réclamer au secrétariat ou à télécharger sur le site Internet du GCU) doit être expédiée au minimum 15 jours avant le début du séjour. Il n'est pas possible de souscrire un forfait sur place. Les séjours sur place, sans réservation, devront être payés au tarif journalier. Les conditions de séjour et de réservation figurent sur l'imprimé « réglementation des caravaneiges ».

NOUVEAU TEXTE 2018

ACCUEIL

(Nouvel article)

L'accueil est ouvert de 8 h à 22 h en haute saison. En très basse et basse saisons, une permanence sera assurée de 8 h 30 à 9 h 30 puis de 18 h à 19 h. En fonction de la fréquentation du terrain, ces créneaux horaires pourront être adaptés par décision du conseil des campeurs avec affichage en évidence à l'entrée de l'accueil. L'accueil est assuré à tour de rôle par les campeurs qui prennent alors le nom de personne de jour. La présence d'au moins une personne à l'accueil est obligatoire pendant le nettoyage. Le portail d'entrée du terrain doit être tenu fermé sauf pour les terrains avec barrière automatique en service.

ACCUEIL DE GROUPES

Pour les groupes d'adultes, les groupes mineurs (scolaires, associations, centres de loisirs, collectivités territoriales, sociétés, etc.) encadrés par des adultes, les conditions d'admission et de séjour sont fixées par un règlement intérieur « accueil des groupes au GCU ». Ce règlement disponible au secrétariat et sur le site Internet fixe, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation qui lui est applicable et les conditions qui correspondent. La signature d'une convention est obligatoire et celle-ci doit être affichée sur le terrain. Une liste de tous les participants doit être affichée avec l'état des présents du terrain. Un des membres du groupe, adhérent GCU majeur, est responsable et s'engage à prendre connaissance et à faire respecter les consignes de sécurité. La facturation est suivie par le secrétariat.

ADHÉSION TEMPORAIRE

Sur les terrains (sauf décision d'interdiction sur un terrain prise par le conseil d'administration) et pendant toutes leurs périodes d'ouverture, l'adhésion temporaire est possible pour toute personne majeure qui répond aux conditions exigées par l'article 2 du Règlement Intérieur, sur présentation d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire). Cette personne doit venir voir le trésorier à sa permanence dans les 24 heures qui suivent son arrivée. Elle remplit alors sa demande d'adhésion et règle sa cotisation annuelle selon les tarifs en vigueur. Les personnes qui ont obtenu une adhésion temporaire sur un terrain ne reçoivent pas de carte d'adhérent pour l'année en cours. Le double de l'attestation (feuille verte) sera remis par le trésorier en fin de séjour. Ce document devra être présenté à l'accueil de chaque terrain où elles séjourneront. Un livret d'accueil, un autocollant du GCU et une carte des terrains seront remis au nouvel adhérent par le trésorier lors de son enregistrement. Pour utiliser le point wi-fi, le nouvel adhérent doit suivre la procédure d'auto-enregistrement affichée sur le terrain.

APPAREILS DE CHAUFFAGE, D'ÉCLAIRAGE ET DE CUISSON

Tous les appareils de cuisson, chauffage, éclairage, etc. doivent être conformes aux normes CE et leurs utilisateurs doivent respecter scrupuleusement les textes en vigueur (commune, préfecture et service incendie). Au regard des risques que cela comporte et des contraintes réglementaires, le chauffage à bois et à pétrole est interdit sur les terrains GCU.

BARRIÈRES AUTOMATIQUES

(Nouvel article)

Sur les terrains équipés, la remise d'un badge ou d'une télécommande par emplacement est obligatoire. Une caution d'un montant de 65 € est exigée sauf pour les adhérents qui ont opté pour le paiement par prélèvement.

BÂTIMENTS

Il est interdit aux campeurs d'entreposer leur matériel dans les locaux du GCU à quelque moment de l'année que ce soit. Salle d'activités : leur utilisation doit se faire dans le respect des textes en vigueur. Elle est sous l'entière responsabilité des utilisateurs et du représentant légal pour un mineur. En fonction de la fréquentation du terrain, les créneaux horaires pourront être adaptés par décision du conseil des campeurs. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.

CARAVANEIGES

Les caravaneiges sont ouverts de décembre à avril (dates exactes précisées dans la revue et sur le site). Pour les adhérents titulaires du forfait « utilisation permanente », les caravaneiges sont ouverts les 31/10 et 01/11 afin de faciliter la mise en place des installations. La réservation est ouverte à partir de mi-octobre et la demande (bulletin à réclamer au secrétariat ou à télécharger sur le site Internet du GCU) doit être expédiée au minimum 15 jours avant le début du séjour. Il n'est pas possible de souscrire un forfait sur place. Les séjours sur place, sans réservation, devront être payés au tarif journalier. Les conditions de séjour et de réservation figurent sur l'imprimé « réglementation des caravaneiges ». Ne peuvent circuler et stationner sur le terrain que les véhicules, camping-cars et caravanes d'un poids inférieur à 7 tonnes hors livraison.

COMMERÇANTS

Les adhérents du GCU ne peuvent exercer aucune activité commerciale ou professionnelle dans l'enceinte des terrains.

ÉLECTRICITÉ

Toutes les lampes des bâtiments sanitaires doivent être éteintes à 23 heures, exceptées les veilleuses. Les lampadaires et points de lumière extérieurs restent allumés.

Il est interdit d'utiliser les équipements électriques collectifs des bâtiments sanitaires, des pavillons d'accueil et des salles de réunion pour l'éclairage, le chauffage des installations personnelles ou pour la recharge de tout véhicule électrique.

De même, il ne doit être effectué aucun branchement provisoire, ni apporté aucune modification aux installations existantes.

Le branchement rendu nécessaire pour les animations autorisées doit être réalisé de préférence à une borne de distribution d'électricité en respectant les normes en vigueur. La non-observation de ces prescriptions ou l'utilisation d'appareils électriques à usage collectif engagera la responsabilité pénale et civile de ceux qui seraient passés outre.

Bornes de distribution d'énergie électrique

Les prises de courant des bornes de distribution de l'énergie électrique peuvent délivrer une intensité de 6 ou 10 ampères (1300 ou 2200 watts), selon les terrains.

Les campeurs intéressés par un branchement sur une borne devront :

- avoir vérifié leur installation personnelle ;
- disposer d'un cordon prolongateur de 25 mètres maximum du type H07 RN-F répondant à la norme NF C15-100 de décembre 2002 ;
- ne faire qu'un seul branchement par emplacement.

Chaque utilisateur s'engage à ne brancher que sa propre installation ; les fiches multiples à la borne sont interdites.

Camping-cars :

Lorsque ceux-ci quittent provisoirement leur emplacement, les câbles de raccordement électriques doivent être débranchés des bornes de distribution.

GARAGE MORT – OCCUPATION TEMPORAIRE

Le garage mort permet à un adhérent de laisser son installation sur un emplacement entre un ou plusieurs séjours sans occupation. Une installation occupée après 12 heures sera considérée en séjour. Une redevance précisée dans la revue Plein Air et Culture sera appliquée pour chaque nuit déclarée en garage mort. Les terrains concernés et les périodes seront précisés dans la revue Plein Air et Culture. La présence sur le terrain d'un trésorier (salarié ou bénévole) est obligatoire pour que l'occupation temporaire avec garage mort soit possible. Le trésorier doit assurer la comptabilité, tenir à jour l'état des arrivées et des départs et enregistrer quotidiennement pour affichage chaque changement de situation relatif à l'occupation d'un emplacement. Chaque changement d'occupation de l'emplacement (occupation temporaire ou garage mort) devra être signalé au trésorier en lui remettant la fiche d'occupation temporaire d'un emplacement dûment complétée. Pour les adhérents qui n'ont pas autorisé le prélèvement automatique, le paiement se fera au moment le plus opportun en fonction de la durée du séjour (en fin de mois, au départ définitif du titulaire de l'emplacement) et au plus tard à la fin de la période de garage mort. Pour des raisons de sécurité, entre deux séjours, lorsque l'installation est en garage mort, le câble de raccordement électrique doit être débranché de la borne de distribution. Le GCU n'est pas responsable en cas de problème ou d'incident survenu pendant cette période sur l'installation.

Attention : le garage mort n'est pas un service de gardiennage ou d'hivernage.

LOCATIFS

Le réservataire et tous les occupants doivent être adhérents du GCU. Cependant un campeur adulte ou enfant peut être accueilli comme invité (cf consigne de fonctionnement chapitre invité) dans la limite maximale d'occupation du locatif, l'installation d'annexes étant tolérée sur l'emplacement. Les adhérents invitants doivent pour cela prendre contact avec le secrétariat directement ou par l'intermédiaire du responsable. Ils doivent acquitter les nuitées de leurs invités (tarif invité). Ceux-ci doivent être inscrits à l'accueil dès leur arrivée sur le terrain. La réservation est ouverte à partir de novembre (date exacte précisée dans la revue et sur le site) pour la saison suivante. La demande de réservation (bulletin à demander au secrétariat ou à télécharger sur le site Internet du GCU) doit être expédiée au minimum 30 jours avant le début du séjour. Les conditions de la réservation figurent sur l'imprimé « réglementation de la réservation des locatifs ».

COMMERÇANTS

Les adhérents du GCU ne peuvent exercer aucune activité commerciale ou professionnelle dans l'enceinte des terrains hors contrat avec le GCU.

ÉLECTRICITÉ

Toutes les lampes des bâtiments sanitaires doivent être éteintes à 23 heures, excepté les veilleuses. Les lampadaires et points de lumière extérieurs restent allumés.

Il est interdit d'utiliser les équipements électriques collectifs des bâtiments sanitaires, des pavillons d'accueil et des salles de réunions pour l'éclairage, le chauffage des installations personnelles.

De même, il ne doit être effectué aucun branchement provisoire, ni apporté aucune modification aux installations existantes.

Le branchement rendu nécessaire pour les animations autorisées doit être réalisé de préférence à une borne de distribution d'électricité en respectant les normes en vigueur. La non-observation de ces prescriptions, l'achat d'appareils électriques à usage collectif engageraient la responsabilité pénale et civile de ceux qui seraient passés outre.

Bornes de distribution d'énergie électrique

Les prises de courant des bornes de distribution de l'énergie électrique peuvent délivrer une intensité de 6 ou 10 ampères (1300 ou 2200 watts), selon les terrains.

Les campeurs intéressés par un branchement sur une borne devront :

- avoir vérifié leur installation personnelle ;
- disposer d'un cordon prolongateur de 25 mètres maximum du type H07 RN-F répondant à la norme NF C15-100 de décembre 2002 ;
- ne faire qu'un seul branchement par emplacement.

Chaque utilisateur s'engage à ne brancher que sa propre installation ; les fiches multiples à la borne sont interdites.

Camping-cars :

Lorsque ceux-ci quittent provisoirement leur emplacement, les câbles de raccordement électriques doivent être débranchés des bornes de distribution.

Recharge de véhicules électriques :

Il est interdit de recharger les batteries de véhicules électriques sur tous les terrains GCU, à l'exception des vélos à assistance électrique et fauteuils roulants.

GARAGE MORT – OCCUPATION TEMPORAIRE

Le garage mort permet à un adhérent de laisser son installation sur un emplacement entre un ou plusieurs séjours sans occupation. Seuls les emplacements pairs pour une année paire ou les emplacements impairs pour une année impaire seront disponibles. Une installation occupée après 12 heures sera considérée en séjour. Une redevance précisée dans la revue Plein Air et Culture sera appliquée pour chaque nuit déclarée en garage mort. Les terrains concernés et les périodes seront précisés dans la revue Plein Air et Culture. La présence sur le terrain d'un trésorier (salarié ou bénévole) est obligatoire pour que l'occupation temporaire avec garage mort soit possible. Le trésorier doit assurer la comptabilité, tenir à jour l'état des arrivées et des départs et enregistrer quotidiennement pour affichage chaque changement de situation relatif à l'occupation d'un emplacement. Lors de la présence effective (occupation temporaire sur le terrain) le service de jour doit être assuré par l'un des occupants de la parcelle. Le service de jour est à renouveler pour chaque période de 21 jours. Chaque changement d'occupation de l'emplacement (occupation temporaire ou garage mort) devra être signalé au trésorier en lui remettant la fiche d'occupation temporaire d'un emplacement dûment complétée. Pour les adhérents qui n'ont pas autorisé le prélèvement automatique, le paiement se fera au moment le plus opportun en fonction de la durée du séjour (en fin de mois, au départ définitif du titulaire de l'emplacement) et au plus tard à la fin de la période de garage mort. Pour des raisons de sécurité, entre deux séjours, lorsque l'installation est en garage mort, le câble de raccordement électrique doit être débranché de la borne de distribution. Le GCU n'est pas responsable en cas de problème ou d'incident survenu pendant cette période sur l'installation.

Attention : le garage mort n'est pas un service de gardiennage ou d'hivernage.

LOCATIFS

Le réservataire et tous les occupants doivent être adhérents du GCU. Cependant un campeur adulte ou enfant peut être accueilli comme invité (cf consigne de fonctionnement chapitre invité) dans la limite maximale d'occupation du locatif, l'installation d'annexes étant tolérée sur l'emplacement. Les adhérents invitants doivent pour cela prendre contact avec le secrétariat directement ou par l'intermédiaire du responsable. Ils doivent acquitter les nuitées de leurs invités (tarif invité). Ceux-ci doivent être inscrits à l'accueil dès leur arrivée sur le terrain. La réservation est ouverte à partir de novembre (date exacte précisée dans la revue et sur le site) pour la saison suivante. La demande de réservation (bulletin à demander au secrétariat ou à télécharger sur le site Internet du GCU) doit être expédiée au minimum 30 jours avant le début du séjour. Les conditions de la réservation figurent sur l'imprimé « réglementation de la réservation des locatifs ».

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur d'un locatif.

Rappel : il est interdit de recharger une batterie de véhicule électrique à partir d'une prise domestique d'un locatif à l'exception des vélos à assistance électrique et fauteuils roulants.

OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

L'installation principale ne doit pas occuper une superficie supérieure à 30 % de celle de l'emplacement.

Il est interdit de camper en dehors des emplacements délimités.

Un emplacement ne peut être occupé que par un groupe maximum de six personnes, y compris les enfants.

Néanmoins, une famille nombreuse de plus de six personnes peut être acceptée sur un seul emplacement.

Le jour du départ, un emplacement doit être libéré le plus tôt possible et dans tous les cas avant 12h00. Si cet horaire n'est pas respecté, une nuit supplémentaire est due.

1° Les emplacements sont attribués :

- par les personnes de jour, aux arrivants, après que ceux-ci ont choisi leur emplacement dans la liste des emplacements non occupés. Un des adhérents majeurs du groupe doit se désigner comme titulaire de l'emplacement. Le groupe veillera à ne pas désigner un membre qui doit s'absenter ou partir avant les autres.

- par le responsable ou son adjoint, aux campeurs inscrits sur la liste des permutations, puis à ceux inscrits sur la liste d'attente extérieure.

Si le titulaire d'emplacement quitte définitivement le terrain, il doit régler son séjour ainsi que celui des personnes du groupe qui partent en même temps que lui. Les personnes demeurant sur l'emplacement, dans la même installation, désignent un autre titulaire d'emplacement.

Dans le cas d'un terrain non complet, un emplacement peut être occupé successivement par les adhérents d'un même groupe.

2° Liste des permutations :

Les campeurs installés sur le terrain et désirant changer d'emplacement ont l'obligation de s'inscrire, la veille avant 20h, sur la liste des permutations établie chaque jour sous l'autorité du responsable (livret intitulé : « liste des permutations et liste des campeurs en attente extérieure »). Les campeurs sont inscrits dans l'ordre de leur arrivée sur le terrain. Les campeurs accueillis par un autre adhérent majeur ne peuvent pas s'inscrire sur la liste des permutations.

Les campeurs installés provisoirement sur des emplacements réservés, doivent obligatoirement s'inscrire sur la liste des permutations.

À 9 heures, le responsable ou son adjoint attribue les emplacements libérés avant 12 heures par les partants aux campeurs présents, inscrits sur la liste de permutation, dans l'ordre de leur arrivée sur le terrain.

3° Liste des campeurs en attente extérieure :

Dès qu'un terrain est déclaré complet, une liste d'attente est établie sur la « liste des campeurs en attente extérieure ». Les arrivants qui n'ont pas pu trouver de place, s'y inscrivent dans l'ordre de leur arrivée.

Si un groupe installé sur un emplacement réservé qu'il doit libérer, est obligé de sortir du terrain, il sera inscrit en priorité sur la liste d'attente, à la date de son arrivée sur le terrain. Tous les matins, à 9 heures, après les permutations, le responsable réunit les campeurs présents (ils ne peuvent être représentés) inscrits sur la liste d'attente extérieure et les invite à choisir un des emplacements libérés dans la matinée (au plus tard à 12 heures).

Les campeurs installés hors des limites du terrain et inscrits sur la liste d'attente ne doivent pas déposer leurs cartes.

Les campeurs accueillis par un autre adhérent majeur ne peuvent pas s'inscrire sur la liste d'attente extérieure.

OUVERTURE DES TERRAINS

Les dates d'ouverture sous réserve de modifications relatives à des contraintes réglementaires sont fixées tous les ans par le conseil d'administration.

Toutes les modalités d'occupation, les règlements particuliers et les terrains concernés sont précisés dans la revue Plein Air et culture et sur le site Internet du GCU.

OUVERTURE PONCTUELLE OU ANTICIPÉE D'UN TERRAIN :

L'utilisation d'un terrain en dehors des dates d'ouverture et de fermeture est possible après accord du bureau. La demande doit être adressée au secrétariat.

PREMIER ARRIVANT :

Le premier arrivant sur un terrain cumule, jusqu'à l'arrivée d'autres campeurs, toutes les charges : responsable, trésorier, personne de jour. Il lui incombe donc :

- de retirer les clés chez le dépositaire ;
- de prendre connaissance de tous les documents administratifs se trouvant à l'accueil (en particulier respecter les indications données par le délégué de terrain et ne rien modifier sur les documents permanents) ;
- d'ouvrir la comptabilité et l'état des arrivées ;
- de convoquer, dans les délais les plus brefs, une assemblée des campeurs qui élit un conseil des campeurs.

RÈGLEMENT DES SÉJOURS :

Tout utilisateur d'un terrain a l'obligation de s'inscrire à son arrivée. Il doit régler au trésorier les sommes dues, avant son départ.

Dans le cas d'un séjour de plus de 3 semaines, le règlement du séjour doit intervenir le 21^e jour (sauf les adhérents qui ont autorisé le prélèvement automatique) à partir de l'installation sur le terrain ; le groupe est réinscrit et peut conserver son emplacement.

Règlement particulier dans le cas de l'utilisation de la formule « garage mort - occupation temporaire ».

OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

L'installation principale ne doit pas occuper une superficie supérieure à 30 % de celle de l'emplacement.

Il est interdit de camper en dehors des emplacements délimités.

Un emplacement ne peut être occupé que par un groupe maximum de six personnes, y compris les enfants (sauf « convention accueil de groupes »).

Néanmoins, une famille nombreuse de plus de six personnes peut être acceptée sur un seul emplacement.

Le jour du départ, un emplacement doit être libéré le plus tôt possible et dans tous les cas avant 12h00. Si cet horaire n'est pas respecté, une nuit supplémentaire est due.

1° Les emplacements sont attribués :

- par les personnes de jour, aux arrivants, après que ceux-ci ont choisi leur emplacement dans la liste des emplacements non occupés. Un des adhérents majeurs du groupe doit se désigner comme titulaire de l'emplacement. Le groupe veillera à ne pas désigner un membre qui doit s'absenter ou partir avant les autres.

- par le responsable ou son adjoint, aux campeurs inscrits sur la liste des permutations, puis à ceux inscrits sur la liste d'attente extérieure.

Si le titulaire d'emplacement quitte définitivement le terrain, il doit régler son séjour ainsi que celui des personnes du groupe qui partent en même temps que lui. Les personnes demeurant sur l'emplacement, dans la même installation, désignent un autre titulaire d'emplacement.

Dans le cas d'un terrain non complet, un emplacement peut être occupé successivement par les adhérents d'un même groupe.

2° Liste des permutations :

Les campeurs installés sur le terrain et désirant changer d'emplacement ont l'obligation de s'inscrire, la veille avant 20h, sur la liste des permutations établie chaque jour sous l'autorité du responsable (livret intitulé : « liste des permutations et liste des campeurs en attente extérieure »). Les campeurs sont inscrits dans l'ordre de leur arrivée sur le terrain. Les campeurs accueillis par un autre adhérent majeur ne peuvent pas s'inscrire sur la liste des permutations.

Les campeurs installés provisoirement sur des emplacements réservés, doivent obligatoirement s'inscrire sur la liste des permutations.

À 9 heures, le responsable ou son adjoint attribue les emplacements libérés avant 12 heures par les partants aux campeurs présents, inscrits sur la liste de permutation, dans l'ordre de leur arrivée sur le terrain.

3° Liste des campeurs en attente extérieure :

Dès qu'un terrain est déclaré complet, une liste d'attente est établie sur la « liste des campeurs en attente extérieure ». Les arrivants qui n'ont pas pu trouver de place, s'y inscrivent dans l'ordre de leur arrivée.

Si un groupe installé sur un emplacement réservé qu'il doit libérer, est obligé de sortir du terrain, il sera inscrit en priorité sur la liste d'attente, à la date de son arrivée sur le terrain. Tous les matins, à 9 heures, après les permutations, le responsable réunit les campeurs présents (ils ne peuvent être représentés) inscrits sur la liste d'attente extérieure et les invite à choisir un des emplacements libérés dans la matinée (au plus tard à 12 heures).

Les campeurs installés hors des limites du terrain et inscrits sur la liste d'attente ne doivent pas déposer leurs cartes.

Les campeurs accueillis par un autre adhérent majeur ne peuvent pas s'inscrire sur la liste d'attente extérieure.

OUVERTURE DES TERRAINS

Les dates d'ouverture sous réserve de modifications relatives à des contraintes réglementaires sont fixées tous les ans par le conseil d'administration.

Toutes les modalités d'occupation, les règlements particuliers et les terrains concernés sont précisés dans la revue Plein Air et Culture et sur le site Internet du GCU.

OUVERTURE PONCTUELLE OU ANTICIPÉE D'UN TERRAIN :

L'utilisation d'un terrain en dehors des dates d'ouverture et de fermeture est possible après accord du bureau. La demande doit être adressée au secrétariat.

PREMIER ARRIVANT :

Le premier arrivant sur un terrain cumule, jusqu'à l'arrivée d'autres campeurs, toutes les charges : responsable, trésorier, personne de jour. Il lui incombe donc :

- de prendre les clés dans le coffre à code (code à récupérer auprès du secrétariat ou dans son espace adhérents du GCU) ;
- de prendre connaissance de tous les documents administratifs se trouvant à l'accueil (en particulier respecter les indications données par le délégué de terrain et ne rien modifier sur les documents permanents) ;
- d'ouvrir la comptabilité et l'état des arrivées ;
- de convoquer, dans les délais les plus brefs, une assemblée des campeurs qui élit un conseil des campeurs.

RÈGLEMENT DES SÉJOURS :

Tout utilisateur d'un terrain a l'obligation de s'inscrire à son arrivée. Il doit régler au trésorier les sommes dues, avant son départ.

Dans le cas d'un séjour de plus de 3 semaines, un règlement intermédiaire doit intervenir le 22^e jour, à partir de l'installation sur le terrain et ainsi de suite par tranches de 3 semaines de séjour supplémentaires. (Logiciel de trésorerie : « Encaissements intermédiaires »)

Règlement particulier dans le cas de l'utilisation de la formule « garage mort - occupation temporaire ».

RESPONSABILITÉ

Tout le matériel laissé en stationnement sur un terrain GCU, en particulier pendant les périodes de fonctionnement hors vacances scolaires, le sera aux risques exclusifs de son propriétaire : le GCU décline toute responsabilité à ce sujet.

PERSONNE DE JOUR

L'accueil est ouvert de 8 h à 22 h en haute saison. En très basse et basse saisons, une permanence sera assurée de 8 h 30 à 9 h 30 puis de 18 h à 19 h. En fonction de la fréquentation du terrain, ces créneaux horaires pourront être adaptés par décision du conseil des campeurs avec affichage en évidence à l'entrée de l'accueil. L'accueil est assuré à tour de rôle par les campeurs qui prennent alors le nom de personne de jour. Celle-ci apporte une aide efficace à l'arrivant pour le choix d'un emplacement et la mise en place de son matériel. Elle lui fournit des renseignements sur les services du terrain de camping, les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un cahier dénommé « cahier de suggestions et de réclamations » est tenu à la disposition des campeurs. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées (noter numéro d'adhérent), datées, aussi précises que possible et se rapportent à des faits relativement récents.

Le portail d'entrée du terrain doit être tenu fermé.

Sur les terrains, selon la fréquentation le service de jour est assuré par au moins un campeur. Sur les terrains importants, ce nombre peut être augmenté.

La présence d'au moins une personne à l'accueil est obligatoire pendant le nettoyage, l'accueil ne devant en aucun cas être fermé. Les campeurs en locatifs avec sanitaires sont tenus de faire le service de jour, mais sont dispensés du nettoyage des bâtiments.

Pour assurer un fonctionnement harmonieux, le nombre de personnes de service par jour conseillé en fonction du nombre d'emplacements occupés est :

Occupation	Jusqu'à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 125	126 à 175	176 à 250	251 et +
Nb pers jour	2	3	4	6	8	10	12

Les campeurs sont inscrits prioritairement dans l'ordre d'arrivée sur le tableau de service (une personne par emplacement). S'il est déjà complet, ils sont ajoutés à ce tableau, avant la date prévue de leur départ. Dans tous les cas, les échanges à l'amiable sont autorisés, à condition d'en prévenir le responsable.

Cependant, il est évident que tous les campeurs sans exception participent au service quand le terrain a une fréquentation insuffisante pour assurer l'accueil et le nettoyage suivant la procédure habituelle.

Un campeur ne pouvant effectuer son service à la date prévue (départ précipité pour cas de force majeure), est tenu d'avertir le responsable afin qu'il puisse lui trouver un remplaçant.

Après 3 semaines de présence sur un terrain les campeurs doivent s'inscrire pour un nouveau service avant les nouveaux arrivants.

Chaque fois que les services préfectoraux l'imposent ou quand la sécurité des campeurs l'exige (risque d'inondation, d'incendie, etc.), un service de garde, y compris la nuit, est organisé.

SERVICE AMÉNAGÉ

Pendant la haute saison uniquement, les campeurs séjournant 2 ou 3 nuits devront effectuer un service restreint (SR) d'une heure maximum. Ils seront ajoutés au tableau de service en cours et pourront aider les personnes de jour dans leur tâche, par exemple participer à l'accueil, à l'entretien, etc.

DISPENSES DE SERVICE

- Pendant la haute saison uniquement, les campeurs itinérants (1 seule nuit sur le terrain) sont dispensés de service.

- Des dispenses de service de jour ne sont délivrées que par le conseil d'administration. Les certificats médicaux présentés sur le terrain ne sont pas pris en compte.

- Les campeurs ayant assuré la fonction de responsable, de trésorier, de responsable des locatifs, de responsable piscine, de référent sécurité sur le terrain, ainsi que les responsables et trésoriers adjoints, sont dispensés du service pendant les quatre premières semaines du séjour au cours duquel ils ont assuré ces fonctions.

Le nombre de dispenses sera fixé en respectant les limites suivantes, en fonction de l'occupation du terrain pendant la prise de fonction :

Jusqu'à 50 installations	2 personnes dispensées (Resp. et Trés.) + Resp. locatifs, piscine et référent sécurité
A partir de 51 installations	4 personnes dispensées (Resp., Resp. adj., Trés., Trés. adj.) + Resp. locatifs, piscine et référent sécurité

Les délégués officiels ainsi que leurs conjoints sont dispensés de service pendant la haute saison.

RÔLE DE LA PERSONNE DE JOUR (voir « mémento de la personne de jour », à l'accueil).

RESPONSABILITÉ

Tout le matériel laissé en stationnement sur un terrain GCU, en particulier pendant les périodes de fonctionnement hors vacances scolaires, le sera aux risques exclusifs de son propriétaire : le GCU décline toute responsabilité à ce sujet.

PERSONNE DE JOUR

Le campeur qui assure son service de jour prend le nom de « personne de jour ». Son rôle est défini dans le guide pratique de la personne de jour. Il doit se présenter la veille de son service à 20 h 00 à l'accueil pour prendre connaissance des consignes données par le responsable ou le responsable adjoint et connaître sa tranche horaire pour tenir l'accueil le lendemain.

Pendant sa permanence d'accueil, il assure :

- L'accueil des adhérents ;
- L'enregistrement des arrivants ;
- L'enregistrement des invités ;
- L'enregistrement de toutes les modifications d'occupation d'emplacement ;
- L'inscription des visiteurs non adhérents sur la main courante ;
- L'inscription sur la main courante du passage des artisans, commerçants ou autres personnes ;
- La vérification de la fiche de saisie « trésorerie » ou/et la fiche « campeur invité » ;
- Le remplissage du registre de service de jour ;
- La remise à l'arrivant du carton d'emplacement, la plaquette à mettre sur le tableau de bord du véhicule et la fiche de sécurité ;
- La tenue de la liste des permutations et la liste des campeurs en attente à l'extérieur ;
- La relève du courrier ;
- L'accomplissement des tâches, consignes, demandées par le conseil des campeurs ;
- La tenue du cahier de suggestions et de réclamations ;
- L'accueil des représentants des administrations et les conduire auprès d'un membre du conseil des campeurs ;
- La vérification de la fermeture du portail ;
- La gestion de l'éclairage (éteindre ou allumer) des sanitaires, lampadaires, veilleuses, etc. ;
- La surveillance des entrées et sorties du terrain ;
- La sortie des conteneurs ordures ménagères (si nécessaire) ;
- Toutes autres tâches nécessaires au fonctionnement du terrain.

Il apporte des informations à l'arrivant pour le choix d'un emplacement.

Il lui fournit des renseignements sur la vie du terrain de camping, sur les possibilités de ravitaillement, etc.

Il apporte des informations aux visiteurs non adhérents et leurs remet les documents de promotion du GCU.

SERVICE AMÉNAGÉ

(paragraphe intégré dans le nouvel article SERVICE DE JOUR)

DISPENSE DE SERVICE

(paragraphe intégré dans le nouvel article SERVICE DE JOUR)

RÔLE DE LA PERSONNE DE JOUR

(paragraphe supprimé)

RÉSERVATIONS

Les campeurs ayant réservé un emplacement peuvent changer d'emplacement et prendre part, lorsqu'il est organisé, au système des permutations.

En cas d'arrivée différée, le bénéficiaire d'une réservation doit prévenir le secrétariat du GCU et le responsable du terrain concerné. S'il ne le fait pas dans un délai maximum de 2 jours, il perd le bénéfice de la totalité de sa réservation. Les frais de dossier et les arrhes restent alors acquis au GCU. L'emplacement qui lui était destiné sera considéré comme libre et pourra être attribué à un autre campeur.

À la fin de la période de réservation, la personne qui a réservé et ses accompagnants ne peuvent prolonger leur séjour que si le terrain n'est pas complet et que leur emplacement n'est pas réservé à la suite. Le dernier jour de leur réservation, si le terrain est complet ou que leur emplacement est réservé à la suite, ils doivent alors le quitter avant 12 h.

SERVICE DE JOUR

(Article inexistant)

RÉSERVATIONS D'EMPLACEMENT hors caravaneige

La réservation d'emplacement est possible pour la haute saison dans un certain nombre de terrains. La liste de ces terrains est publiée chaque année dans la revue Plein Air et Culture hiver. Dans chacun de ces terrains, la moitié seulement des emplacements est soumise à réservation, à l'exception de conventions « accueil de groupes » et pendant la période définie par le conseil d'administration en vue de l'organisation du rassemblement national annuel, les emplacements à numéro pair les années paires, les emplacements à numéro impair les années impaires. La durée d'une réservation, d'un minimum de 7 nuits n'est pas limitée.

Les campeurs ayant réservé un emplacement peuvent changer d'emplacement et prendre part, lorsqu'il est organisé, au système des permutations.

En cas d'arrivée différée, le bénéficiaire d'une réservation doit prévenir le secrétariat du GCU et le responsable du terrain concerné. S'il ne le fait pas dans un délai maximum de 2 jours, il perd le bénéfice de la totalité de sa réservation. Les frais de dossier et les arrhes restent alors acquis au GCU. L'emplacement qui lui était destiné sera considéré comme libre et pourra être attribué à un autre campeur.

À la fin de la période de réservation, la personne qui a réservé et ses accompagnants ne peuvent prolonger leur séjour que si le terrain n'est pas complet et que leur emplacement n'est pas réservé à la suite. Le dernier jour de leur réservation, si le terrain est complet ou que leur emplacement est réservé à la suite, ils doivent alors le quitter avant 12 h.

SERVICE DE JOUR

(Nouvel article)

Notre fonctionnement en gestion bénévole repose sur la participation de tous. Lors d'un séjour, un adhérent (au minimum) par emplacement doit assurer, au cours d'une journée, un service qui consiste à :

- Assurer une permanence d'accueil ;
- Participer au nettoyage des bâtiments (sanitaire, accueil, bibliothèque, salle d'activités, enclos des poubelles, etc.), l'heure de ce nettoyage est fixée par le conseil des campeurs ;
- Appliquer les consignes données par le responsable ou le responsable adjoint ;
- Se rendre disponible selon les besoins.

Dès leur arrivé les campeurs sont inscrits prioritairement dans l'ordre d'arrivée sur le tableau de service de jour (une personne par emplacement). S'il est déjà complet, ils sont ajoutés à ce tableau, avant la date prévue de leur départ. Dans tous les cas, les échanges à l'amiable sont autorisés, à condition d'en prévenir le responsable.

Sur les terrains, selon la fréquentation le service de jour est assuré par au moins un campeur. Pour assurer un fonctionnement harmonieux, le nombre de personnes de service par jour conseillé en fonction du nombre d'emplacements occupés est :

Occupation	Jusqu'à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 125	126 à 175	176 à 250	251 et +
Nb pers jour	2	3	4	6	8	10	12

Un campeur ne pouvant effectuer son service à la date prévue (départ précipité pour cas de force majeure), est tenu d'avertir le responsable afin qu'il puisse lui trouver un remplaçant.

Chaque fois que les services préfectoraux l'imposent ou quand la sécurité des campeurs l'exige (risque d'inondation, d'incendie, etc.), un service de garde, y compris la nuit, est organisé.

Après 3 semaines de présence sur un terrain le titulaire de l'emplacement doit être inscrit (doit s'inscrire) pour un nouveau service de jour avant les nouveaux arrivants.

SERVICE AMÉNAGÉ

(Idem texte SERVICE AMÉNAGÉ figurant p. 22 colonne de gauche)

DISPENSE DE SERVICE

(Idem texte DISPENSE DE SERVICE + tableau figurant p. 22 colonne de gauche)

TRAVAUX PENDANT LA SAISON

Seules sont autorisées après avoir contacté le secrétariat les réparations indispensables des canalisations, appareils et bâtiments dont l'état empêche le fonctionnement normal du terrain. Si une telle décision est prise, elle sera indiquée sur le cahier de comptes rendus (cahier bleu) avec les noms et signatures des membres du conseil des campeurs.

Il est formellement interdit de faire effectuer ou d'effectuer soi-même des travaux sur les terrains et d'apporter des modifications aux équipements existants. La non-observation de cette consigne engagera la responsabilité pécuniaire de ceux qui seraient passés outre. Tonte : la règle de base est qu'on ne tond pas pendant la saison. Cependant, si une telle demande est faite à l'administrateur de permanence ou au secrétariat, celui-ci peut, au cas par cas, après avoir pris tous les renseignements possibles : assurance, hauteur de l'herbe, gêne éventuelle, nombre de campeurs, matériel utilisé par l'intervenant, etc. autoriser une tonte en prenant le maximum de précautions (avertissement, éloignement, balisage, etc.).

TRAVAUX PENDANT LA SAISON

Seules sont autorisées après avoir contacté le secrétariat les réparations indispensables des canalisations, appareils et bâtiments dont l'état empêche le fonctionnement normal du terrain. Si une telle décision est prise, elle sera indiquée sur le cahier de comptes rendus (cahier bleu) avec les noms et signatures des membres du conseil des campeurs.

Il est formellement interdit de faire effectuer ou d'effectuer soi-même des travaux sur les terrains et d'apporter des modifications aux équipements existants. La non-observation de cette consigne engagera la responsabilité pécuniaire de ceux qui seraient passés outre. Tonte : en fonction des caprices de la météo, il est possible que la hauteur de l'herbe nécessite l'intervention du prestataire (professionnel) lorsqu'un terrain est ouvert. Si tel est le cas, une demande doit être faite au secrétariat ou à l'administrateur de permanence. Celui-ci, au cas par cas, pourra autoriser une tonte.

Toutes les autres consignes sont sans changement.

Le texte intégral des consignes de fonctionnement 2018 est en téléchargement sur notre site Internet :

www.gcu.asso.fr et consultable sur tous les terrains.

MISE À JOUR DES STATUTS

Le conseil d'administration soumet au vote de l'assemblée générale extraordinaire 2018, qui se tiendra au siège du GCU à Paris le 6 juin, la mise à jour suivante :

TEXTE VOTÉ EN 2011

TITRE I – IDENTIFICATION ET COMPOSITION

Article premier – DÉNOMINATION

Une association laïque, dite " Groupement des Campeurs Universitaires de France " (par abréviation G.C.U.), a été créée en 1937 sous le patronage du conseil d'administration de la M.A.A.I.F (actuellement M.A.I.F.). Elle regroupe principalement des membres de l'enseignement public, de la culture et de la recherche, sans distinction d'opinions politiques, syndicales ou philosophiques. Elle ne poursuit aucun but lucratif.

Article 4 – OBJET

L'association a pour but de :

- resserrer les liens déjà existants entre les campeurs universitaires et leur permettre de pratiquer avec le maximum de satisfactions physiques, intellectuelles et morales :
 - principalement le camping ;
 - et des activités de loisirs, culturelles, sportives et de plein air ;
- favoriser, développer, organiser et promouvoir :
 - principalement le camping ;
 - et des activités de loisirs, culturelles, sportives et de plein air ;
- s'insérer dans l'économie sociale.

6.1. Les membres adhérents

La qualité d'adhérent du G.C.U. et les droits et obligations qui correspondent exclusivement à cette qualité ne peuvent être acquis que si l'adhérent demande par tout moyen écrit à adhérer à l'association et si le conseil d'administration de celle-ci a consenti à cette adhésion, celui-ci n'ayant pas à motiver sa décision quelle qu'elle soit. Pour être admis en qualité d'adhérent du G.C.U., il faut en outre respecter les critères et les conditions détaillés dans l'article 2 du règlement intérieur. Exceptionnellement, le conseil d'administration peut consentir à l'adhésion d'un candidat ne remplissant pas l'un ou certains des critères et conditions précités.

6.2. Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné par le conseil d'administration statuant à la majorité absolue, à des personnes physiques qui rendent ou ont rendu d'éminents services à l'association. Les membres d'honneur sont dispensés du paiement d'une cotisation. Ils participent aux assemblées avec voix délibérative.

TITRE II – ADMINISTRATION

Article 9 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration composé de 18 membres dont :

- douze élus pour six ans par l'assemblée générale ordinaire parmi les membres adhérents de l'association. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Les membres sortants sont rééligibles ;

DERNIÈRE MISE À JOUR

TITRE I – IDENTIFICATION ET COMPOSITION

Article premier – DÉNOMINATION

Une association laïque, dite " Groupement des Campeurs Universitaires de France " (par abréviation GCU), a été créée en 1937 sous le patronage du conseil d'administration de la MAAIF (actuellement MAIF). Elle regroupe des membres qui partagent les valeurs fondatrices : humaines, laïques, solidaires et conviviales de l'association et acceptent la conception du camping basée sur le bénévolat et la gestion participative, sans distinction d'opinions politiques, syndicales, morales ou philosophiques. Elle ne poursuit aucun but lucratif.

Article 4 – OBJET

L'association a pour but de :

- resserrer les liens déjà existants entre les campeurs universitaires et leur permettre de pratiquer avec le maximum de satisfactions physiques, intellectuelles et morales :
 - principalement le camping ;
 - et des activités de loisirs, culturelles, sportives et de plein air ;
- favoriser, développer, organiser et promouvoir :
 - principalement le camping ;
 - et des activités de loisirs, culturelles, sportives et de plein air ;
- s'insérer dans l'économie sociale ;
- favoriser les actions éducatives menées à destination d'un public jeune et notamment scolaire.

6.1. Les membres adhérents

La qualité d'adhérent du GCU et les droits et obligations qui correspondent exclusivement à cette qualité ne peuvent être acquis que si le futur adhérent demande par tout moyen écrit à adhérer à l'association et si le conseil d'administration de celle-ci a consenti à cette adhésion, celui-ci n'ayant pas à motiver sa décision quelle qu'elle soit. Pour être admis en qualité d'adhérent du GCU, il faut en outre respecter les critères et les conditions détaillés dans l'article 2 du règlement intérieur. Exceptionnellement, le conseil d'administration peut consentir à l'adhésion d'un candidat ne remplissant pas l'un ou certains des critères et conditions précités.

6.2. Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné par le conseil d'administration statuant à la majorité absolue, à des personnes physiques qui rendent ou ont rendu d'éminents services à l'association. Ils participent aux assemblées avec voix délibérative.

TITRE II – ADMINISTRATION

Article 9 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration composé de 18 membres dont :

- douze élus pour six ans par l'assemblée générale ordinaire parmi les membres adhérents de l'association. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Les membres sortants sont rééligibles ;

- trois élus pour six ans par l'assemblée des délégués de terrains parmi les délégués de terrains dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Les membres sortants ne sont pas rééligibles par l'assemblée des délégués de terrains ;
 - trois élus pour six ans par l'assemblée des correspondants territoriaux parmi les correspondants territoriaux dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Les membres sortants ne sont pas rééligibles par l'assemblée des correspondants territoriaux ;
 Les fonctions de membre du conseil d'administration sont incompatibles avec l'exercice d'une responsabilité quelconque dans une autre association de camping.

TITRE III - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 18 – DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'assemblée se compose des membres de l'association.
 Ont droit de vote les membres adhérents à jour de leur cotisation au trentième jour précédant la réunion, et les membres d'honneur.
 L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres pouvant prendre part à l'assemblée.
 La convocation comporte l'ordre du jour de l'assemblée et intervient trente jours au moins avant la réunion.

- trois élus pour six ans par l'assemblée des délégués de terrains parmi les délégués de terrains dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Les membres sortants ne sont pas rééligibles par l'assemblée des délégués de terrains ;
 - trois élus pour six ans par l'assemblée des correspondants territoriaux parmi les correspondants territoriaux dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Les membres sortants ne sont pas rééligibles par l'assemblée des correspondants territoriaux ;
 Les fonctions de membre du conseil d'administration sont incompatibles avec l'exercice d'une responsabilité quelconque dans une autre association de camping sauf accord du conseil d'administration.

TITRE III - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 18 – DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'assemblée se compose des membres de l'association.
 Des personnes extérieures peuvent être invitées.
 Ont droit de vote les membres adhérents majeurs à jour de leur cotisation au trentième jour précédant la réunion.
 L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres pouvant prendre part à l'assemblée.
 La convocation comporte l'ordre du jour de l'assemblée et intervient trente jours au moins avant la réunion.

DEMANDE D'ADHÉSION

À DÉCOUPER OU À COPIER ET À RENVOYER À : **SECRETARIAT DU GCU - 72 BOULEVARD DE COURCELLES - 75017 PARIS**

Nom et prénom

Adresse

Code postal..... Ville

Signature

À LA RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE, LE SECRETARIAT VOUS ENVERRERA L'IMPRIMÉ D'ADHÉSION, LES CONSIGNES DE FONCTIONNEMENT, LES TARIFS ET UNE DOCUMENTATION.

POUR NOUS CONTACTER

Courrier : **Secrétariat du GCU - 72 Boulevard de Courcelles - 75017 Paris**
 Tél. **01 47 63 98 63**
 Pour plus d'informations, visitez notre site Internet : **www.gcu.asso.fr**



À PROPOS DE LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS : OÙ ET COMMENT RÉSERVER EN 2018 ?

La réservation d'emplacements est toujours en ligne sur le site Internet du GCU !

Conditions préalables à la réservation en ligne :

1- Être adhérent du GCU à jour de sa cotisation pour l'année en cours, avec un numéro d'adhérent qui n'est pas provisoire (ne commençant pas par A ou P) ;

2- Avoir un compte créé dans l'espace adhérents du site Internet GCU www.gcu.asso.fr ;

Comment créer votre compte ? Vous devez obligatoirement communiquer une adresse mail valide au GCU, pour cela il suffit d'envoyer un message à gcu@gcu.asso.fr. Votre adresse mail servira en effet à vous transmettre les informations relatives à la création de votre mot de passe, nécessaire pour vous connecter à l'espace adhérents accessible ensuite avec votre n° d'adhérent (les 6 chiffres seulement) et le mot de passe reçu ou modifié.

3- Avoir autorisé le prélèvement automatique ou pouvoir payer par carte bancaire.

Les instructions pour réserver sont précisées dans la rubrique « modalités » du présent article.

Pour juger de la nécessité de réserver, les adhérents peuvent consulter sur le site Internet du GCU, fin février-début mars, les graphiques de fréquentation journalière des terrains au cours de l'été 2017.

Les terrains en réservation en 2018

Lacanau : terrain où se déroulera l'assemblée générale 2018. Il est important de réserver sur ce terrain surtout si vous souhaitez y rester pendant la période du rassemblement (du 18 au 22 août).

Terrains avec ACS : nous vous rappelons qu'il est également possible de réserver un emplacement sur un terrain où une activité culturelle ou sportive (ACS) est organisée, même si ce terrain ne figure pas dans la liste ci-dessous. Dans ce cas, contactez le secrétariat car la réservation en ligne ne sera pas possible.

En 2018, il sera possible de réserver un emplacement portant **un numéro pair** sur les terrains indiqués ci-dessous pendant la haute saison (**du samedi 07 juillet au dimanche 26 août**), pour une période minimum de 7 nuits, à partir **d'un mercredi ou d'un dimanche**, à l'exception des terrains de **La Flotte** et de **Cavalaire Le Paradou et Les Oliviers**, à partir **d'un mercredi ou d'un samedi** (voir le tableau ci-dessous).

Bormes Cabasson	La Croix-Valmer	Sanguinet
Bormes La Favière	La Flotte (S)	Socoa
Canet-en-Roussillon	La Grande Motte	St-Georges-d'Oléron
Capbreton	Lacanau	St-Georges-de-Didonne
Cavalaire Le Paradou (S)	Le Bois-Plage-en-Ré	St-Maurice-d'Ardèche
Cavalaire Les Oliviers (S)	Le Crotoy	Vias Améthyste
Fabrégas	Loubeyrat	Vias La Kabylie
Giens	Meschers	
Hendaye	Mesquer	

(S) réservation à partir d'un mercredi ou d'un samedi ; pour les autres terrains, réservation à partir d'un mercredi ou d'un dimanche.

Les modalités de réservation

La réservation en ligne **commencera le lundi 12 mars 2018 à 19 heures** en suivant le planning ci-après :

lundi 12 mars à 19 heures	Bormes Cabasson
mardi 13 mars à 19 heures	Giens
mercredi 14 mars à 19 heures	La Croix-Valmer
jeudi 15 mars à 19 heures	Bormes La Favière
vendredi 16 mars à 19 heures	Le Bois-Plage-en-Ré
lundi 19 mars à 19 heures	Cavalaire Le Paradou et Les Oliviers
mardi 20 mars à 19 heures	St-Georges-d'Oléron
mercredi 21 mars à 19 heures	La Grande Motte
jeudi 22 mars à 19 heures	Vias Améthyste et La Kabylie
vendredi 23 mars à 19 heures	Lacanau et Le Crotoy
lundi 26 mars à 19 heures	Canet-en-Roussillon et Capbreton
mardi 27 mars à 19 heures	Fabrégas et Hendaye
mercredi 28 mars à 19 heures	La Flotte et Loubeyrat
jeudi 29 mars à 19 heures	Meschers et Sanguinet
vendredi 30 mars à 19 heures	Mesquer et Socoa
lundi 02 avril à 19 heures	St-Georges-de-Didonne et St-Maurice-d'Ardèche

Date de fin de la réservation en ligne **le vendredi 11 mai à 19 heures**.

- 1- Entrez dans votre compte de l'espace adhérents en renseignant vos identifiants (n° d'adhérent + mot de passe) ;
- 2- Une fois connecté, vous arrivez sur la page reprenant vos informations personnelles. Pour commencer la réservation d'un emplacement, cliquez sur l'onglet gris « réserver un emplacement » puis choisissez un terrain et suivez les instructions ;
- 3- La réservation est validée par le paiement. Ce paiement peut s'effectuer par prélèvement automatique, si vous l'avez préalablement autorisé, ou bien par carte bancaire et vous êtes alors redirigé vers le site de paiement sécurisé. Si vous souhaitez payer par chèques-vacances, **ce ne sera possible qu'en remplacement de votre paiement** (paiement non validé si les chèques-vacances nous parviennent **IMPÉRATIVEMENT** avant le recouvrement de la somme due dans les huit jours).

Pour simplifier votre réservation en ligne, adoptez le prélèvement automatique !

Vous pouvez nous envoyer l'imprimé de mandat de prélèvement dûment complété en y joignant un relevé d'identité bancaire complet. Ce formulaire est en téléchargement sur le site.

Pour vous accompagner dans les différentes étapes de la réservation en ligne, un tutoriel est à votre disposition sur le site www.gcu.asso.fr

Pour les autres conditions de la réservation et les tarifs, voir le règlement complet sur le site.

Avant de réserver, consultez les plans des terrains sur le site pour vous assurer de votre choix d'emplacement(s). Beaucoup de modifications ont été faites suite au reclassement de la majorité de nos terrains en 2017.





À l'approche de l'hiver, la nuit tombe plus tôt... **RÉFLÉCHISSEZ-VOUS À ÊTRE VU ?**

En 2016, piétons et cyclistes ont représenté 21 % de la mortalité enregistrée sur les routes de France (respectivement 559 et 162 personnes tuées) *. Cette mortalité est en augmentation par rapport à 2015, respectivement de 19,4 et 8,7 %, et est la seule à être supérieure à celle de 2010. C'est la nuit qu'en agglomération plus d'un quart des piétons a été tué, en raison de leur faible visibilité.

Il suffit de prendre sa voiture à la nuit tombée pour se rendre compte que piétons et cyclistes se transforment en des silhouettes souvent visibles au dernier moment, dans l'éclairage des feux. Et entre les piétons qui traversent en dehors des passages ou sans attendre le feu vert et les vélos pas ou mal éclairés, les dangers sont à chaque coin de rue.

Ainsi, particulièrement au moment du changement d'heure, et tout au long de la mauvaise saison, les usagers les plus vulnérables doivent s'équiper en accessoires rétro réfléchissants pour garantir leur visibilité. C'est pourquoi l'association Prévention MAIF conduit depuis quatre années une campagne nationale de sensibilisation sur la visibilité des piétons et cyclistes la nuit.

Intitulée « Réfléchissez-vous », cette campagne a pour objectif de mener une grande action de prévention auprès de l'ensemble des usagers. Selon les départements, elle se décline de différentes façons : sensibilisation des enfants dans les écoles, mise en place d'un stand sur un lieu de passage, intervention avec la police municipale, partenariat avec les associations cyclistes locales, sortie à vélo... Elle permet de sensibiliser les publics visés et d'équiper piétons et cyclistes d'objets rétro réfléchissants.

Quels sont les équipements obligatoires d'un vélo la nuit ?

La nuit, un vélo doit obligatoirement avoir des lumières, blanche à l'avant, rouge à l'arrière, et des catadioptres, ces petits plastiques réfléchissants, sur les roues et les pédales. Le gilet réfléchissant n'est pas obligatoire en agglomération, sauf en cas de mauvaise visibilité, mais il l'est dès le franchissement du panneau marquant la sortie d'une ville ou d'un village. Des équipements indispensables pour être bien vu des automobilistes et surtout imposés par le Code de la route. Le casque n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé.

L'absence d'équipements sur son vélo est passible d'une amende de 35 €€€

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter l'association Prévention MAIF au :

05 49 73 84 95

ou à l'adresse asso.prevention@maif.fr

www.prevention-maif.fr

Twitter @Prevention_MAIF

* Bilan définitif ONISR 2016





TARIFS : QUELQUES CHANGEMENTS

Le GCU s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Ses tarifs sont calculés au plus juste en prenant en compte les contraintes matérielles, administratives, législatives et réglementaires afin que le prix ne soit pas un obstacle pour vivre de belles vacances en toute sécurité.

Un contexte qui reste défavorable

L'indice des prix à la consommation a beau demeurer quasi stable, on constate tous les jours que les tarifs des fluides (dans le jargon des délégués de terrain cela recouvre tout ce qui est eau, gaz et électricité) et ceux des services augmentent régulièrement, et bien plus vite que cet indice. Les commissions de sécurité nous sont maintenant familières et les efforts financiers consentis dans ce domaine depuis 3 à 4 ans portent leurs fruits ; l'expérience recueillie l'été dernier sur nos terrains du Var nous conforte dans nos décisions. Il faut cependant poursuivre la généralisation des dispositifs les plus utiles (balisage, équipements contre l'incendie) au plus grand nombre de terrains. Tout cela, on le sait, a un coût et nos adhérents sont notre seule source de financement. Il s'agit là de la condition de notre indépendance.

Quelques ajustements techniques

À l'été 2018, trois nouveaux terrains seront équipés en 10 ampères et verront leur tarif s'aligner sur celui des terrains déjà équipés, afin de couvrir la dépense

supplémentaire. Le déploiement de l'infrastructure ADSL se poursuit cette année sur 12 nouveaux terrains qui recevront un ordinateur et pourront ainsi passer en trésorerie informatisée. Les tarifs de ces terrains répercutent le coût de cette infrastructure, à l'identique des autres. On se reportera au numéro 291 de notre revue pour davantage d'explication. Le gardiennage du terrain de Giens n'a plus lieu d'être (les adhérents en témoignent) et est donc supprimé. Le terrain de La Tranche-sur-Mer retourne à une gestion bénévole, comme l'immense majorité de nos terrains (même parmi les plus grands). Sur ces deux terrains, le supplément correspondant est supprimé et les tarifs sont revus à la baisse.

La taxe de séjour

On s'en souvient, depuis quelques années les communes ont la possibilité de percevoir la taxe de séjour de manière forfaitaire, selon le nombre d'emplacements et sur une durée fixée, indépendamment de la fréquentation du terrain. Le GCU est alors contraint de répercuter cette taxe dans ses tarifs. Certaines communes choisissent ce modèle, d'autres restent sur une taxe « traditionnelle » (à la personne). Ces décisions sont du ressort de chaque conseil municipal et sont susceptibles de varier d'une année à l'autre... Il s'ensuit des fluctuations peu prévisibles sur nos tarifs...

Occupation temporaire + garage mort

La formule « occupation temporaire + garage mort » a fait l'objet d'une évaluation au bout de trois ans d'existence, comme prévu lors de son lancement. Le succès est là, le nombre des terrains sur lesquels elle est proposée augmente (même si quelques-uns sortent de la liste parce que la formule ne trouvait pas son public). De ce fait, la durée d'ouverture de ces terrains s'allonge souvent, ce qui génère des coûts supplémentaires (d'éclairage, de chauffage, etc.). En conséquence, le tarif du garage mort augmentera de 50 centimes en deux ans. Il est donc fixé à 1,25 € en 2018, puis à 1,50 € en 2019. Les conditions restent les mêmes : principalement pour des raisons de sécurité, l'installation doit être débranchée en dehors des périodes d'occupation.

Une hausse contenue et une simplification

Tout compte fait, pour faire face à l'augmentation des dépenses il a été décidé une augmentation sur l'emplacement et la personne de 1 %.

Des adhérents ont fait remarquer que nos tarifs sont nombreux, trop nombreux peut-être, très variés et manquent de lisibilité. En outre, ceux fréquentant les terrains qui ne sont pas encore informatisés expliquent que le travail des trésoriers de semaine n'y est pas vraiment simplifié par les opérations sur les centimes... Pour faire un pas vers une meilleure lisibilité nos tarifs s'aligneront sur des valeurs multiples de 10 centimes.

TERRAINS CONCERNÉS PAR LA FORMULE OCCUPATION TEMPORAIRE + GARAGE MORT	Période d'application de la formule « occupation temporaire + garage mort »		TARIFS TRÈS BASSE SAISON 2018 (avant le V 08/06 et à partir du D 16/09)					GARAGE MORT (toute la période spécifiée)	TARIFS BASSE SAISON 2018 (du V 08/06 au S 07/07 et du D 26/08 au D 16/09)				
			Empl+1 Adul	Adul suppl	Enf -18	Inv + 18	Inv - 18		Empl+1 Adul	Adul suppl	Enf -18	Inv + 18	Inv - 18
Aiguebelette (10 A) (MH) (ADSL)	du V 30/03 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	11,50	2,60	1,30	9,00	2,60
Auvers-sur-Oise	du V 27/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 30/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	10,30	2,60	1,30	9,00	2,60
Blaesheim (ADSL)	du V 06/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 30/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	9,20	2,30	1,15	7,90	2,30
Bormes La Favière (10 A) (MH) (ADSL) [gestion en haute saison]	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	17,50	3,60	1,80	12,40	3,60
Cannes (10 A)	du V 27/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 16/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	11,20	2,60	1,30	9,00	2,60
Capbreton (10 A) (MH) (ADSL)	du V 30/03 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	14,00	3,20	1,60	11,20	3,20
Cavalair Les Oliviers (10 A) (appt & BT) (ADSL)	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	15,30	3,60	1,80	12,40	3,60
Coutainville (MH) (ADSL)	du V 04/05 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	10,50	2,60	1,30	9,00	2,60
Fabrégas (10 A)(ADSL) (MH)	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	15,30	3,60	1,80	12,40	3,60
Frôlois (piscine) (ADSL)	du V 27/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 30/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	9,20	2,30	1,15	7,90	2,30
Giens (10 A)(MH) (ADSL)	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	15,30	3,60	1,80	12,40	3,60
Hendaye (ADSL)	du V 30/03 au S 07/07	et du D 26/08 au D 30/09	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
La Croix-Valmer (10 A) (MH) (ADSL)	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	15,30	3,60	1,80	12,40	3,60
La Grande Motte (10 A) (MH) (ADSL) [gestion en haute saison]	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	17,50	3,60	1,80	12,40	3,60
La Tranche-sur-Mer (10 A) (MH & BT) (ADSL)	du V 30/03 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	15,30	3,60	1,80	12,40	3,60
Le Bois-Plage-en-Ré (10 A) (MH) (TS) (ADSL)	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	15,50	3,70	1,85	12,90	3,70
Le Crotoy (10 A) (TS) (ADSL)	du V 22/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	11,60	2,80	1,40	9,60	2,80
Loubeyrat (ADSL)	du V 27/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 30/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	9,20	2,30	1,15	7,90	2,30
Mesnil-Saint-Père (ADSL)	du V 13/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 30/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	9,20	2,30	1,15	7,90	2,30
Mesquer (MH) (ADSL) (10 A)	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	14,00	3,20	1,60	11,20	3,20
Oye-Plage (10 A) (TS) (ADSL)	du V 30/03 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	11,60	2,80	1,40	9,60	2,80
Quiberville (ADSL)	du V 27/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 30/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	9,20	2,30	1,15	7,90	2,30
Sarzeau (MH) (ADSL)	du V 30/03 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	10,50	2,60	1,30	9,00	2,60
Socoo (MH) (ADSL)	du V 30/03 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
St-Cast-le-Guido (MHT) (ADSL)	du V 27/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	10,50	2,60	1,30	9,00	2,60
St-Georges-de-Didonne (MH) (ADSL)	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
St-Georges-d'Oléron (MH) (TS) (ADSL)	du V 30/03 au S 23/06	et du D 26/08 au D 04/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	13,20	3,40	1,70	11,80	3,40
St-Saturin-lès-Apt (10 A) (MH & BT) (ADSL) (piscine)	du V 06/04 au S 07/07	et du D 26/08 au D 04/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	14,00	3,20	1,60	11,20	3,20

- les 28 terrains du tableau ci-dessus bénéficient pour les périodes précisées de la formule « occupation temporaire + garage mort » ;
- la formule ne s'applique qu'une partie de l'année : au plus tôt, à partir du week-end du début des congés scolaires de printemps (V 06/04 en 2018) et au plus tard, à la fin des congés de Toussaint (D 04/11 en 2018) ;
- pour Le Crotoy, la formule ne s'applique qu'à partir de la fin des congés scolaires de printemps des zones de Paris et d'Amiens (zones C et B) ;
- cette formule ne s'applique jamais en haute saison ;
- le tarif très basse saison s'applique du vendredi 08 juin (matin) et du dimanche 16 septembre au dimanche 04 novembre au plus tard ;
- le tarif basse saison s'applique pendant tout le reste de la période de la formule ;
- le tarif garage mort s'applique jusqu'au samedi 23 juin (matin) ou samedi 07 juillet (matin) selon les terrains (voir tableau ci-dessus) puis du dimanche 26 août au dimanche 04 novembre au plus tard ;
- en 2018 suppression de la formule pour Trévignon et ajout pour Auvers-sur-Oise, Blaesheim, Frôlois, Loubeyrat et St-Cast-le-Guido.

TERRAINS	ouverture / fermeture	TRÈS BASSE SAISON 2018 (de l'ouverture au V 08/06 et à partir du D 16/09)						GARAGE MORT sur autre tableau)						BASSE SAISON 2018 (du V 08/06 au S 07/07 et du D 26/08 au D 16/09)						HAUTE SAISON 2018 (S 07/07 au D 26/08)					
		Empl+1		Adul		Enf		Inv		-18		+18		-18		+18		-18		+18		-18		+18	
		Adul	suppl	Adul	suppl	-18	+18	-18	+18	Adul	suppl	Adul	suppl	-18	+18	Adul	suppl	Adul	suppl	-18	+18	Adul	suppl	-18	+18
Aiguebelle (to A) (MH) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Aiguilles (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept																								
Albousière (piscine)	V 29 juin au D 16 sept																								
Arrens (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept																								
Auvers-sur-Oise [i]	V 27 avril au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Blaesheim (ADSL) [i]	V 06 avril au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Bornes Cabasson (to A) (ADSL)	V 30 mars au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Bornes la Favière (to A) (MH) [gestion en haute saison] [i]	V 15 déc. 2017 au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Camprieu (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept																								
Canet-en-Roussillon (to A) (BT) [gestion en haute saison] (ADSL)	V 18 mai au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Cannes (to A) [i]	V 27 avril au D 16 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Capbreton (to A) (MH) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Castels (piscine) (MH) (ADSL)	V 15 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Cavalaire Le Paradou (to A) (MH & BT) (ADSL)	V 27 avril au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Cavalaire Les Oliviers (to A) (appt & BT) (ADSL) [i]	ouverture permanente	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Chamborigaud (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept																								
Chamonix « les Bossons » (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept																								
Châtillon-en-Diois (MHT) (piscine) (ADSL)	V 15 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Compains	V 29 juin au D 16 sept																								
Comps-sur-Artuby	V 29 juin au D 16 sept																								
Coutainville (MH) (ADSL) [i]	V 04 mai au D 04 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Douamenez	V 29 juin au D 16 sept																								
Err (to A) (ADSL)	V 29 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Fabrigas (to A) (MH) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Frôlois (piscine) (ADSL) [i]	V 27 avril au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Giens (to A) (MH) (ADSL) [i]	V 02 mars au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Grandcamp-Maisy (ADSL)	V 27 avril au D 16 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Gruissan (to A) (TS) (ADSL)	V 18 mai au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Hendaye (ADSL) [i]	V 30 mars au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Île-Tudy (to A) (BT) (ADSL)	V 15 juin au D 04 nov																								
Jard-sur-Mer (MH) (TS) (ADSL)	V 15 juin au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Kérity (ADSL)	V 29 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
La Bourboule (ADSL)	V 15 juin au D 16 sept																								
La Croix-Valmer (to A) (MH) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
La Ferrière (to A)	V 29 juin au D 16 sept																								
La Flotte (to A) (MH) (piscine) (TS) (ADSL)	V 30 mars au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
La Grande Motte (to A) (MH) [gestion en haute saison] (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
La Roche-Posay	V 15 juin au D 16 sept																								
La Tranche-sur-Mer (to A) (MH & BT) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Lacanau (to A) (BT) (ADSL)	V 18 mai au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Lamadrelaine (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept																								
Landriec (to A) (ADSL)	V 18 mai au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Lau-Balagnas (ADSL)	V 29 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Le Bois-Plage-en-Ré (to A) (MH) (TS) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Le Crotoy (to A) (TS) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			
Le Menoux	V 29 juin au D 16 sept																								
Locquirec	V 29 juin au D 16 sept																								
Lomener-Ploemeur (ADSL)	V 27 avril au D 16 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10																			

Loubeyrat (ADSL) [i]	V 27 avril au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Luchon (ADSL)	V 29 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Meschers (ADSL)	V 15 juin au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,10	3,20	1,60	11,20	3,20	16,30	4,00	2,00	14,00	4,00
Mesnil-Saint-Père (ADSL) [i]	V 13 avril au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Mesquer (MH) (ADSL) (to A) [i]	V 30 mars au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	14,00	3,20	1,60	11,20	3,20	17,50	4,00	2,00	14,00	4,00
Neuvic (MH) (ADSL)	V 25 mai au D 16 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Oye-Plage (to A) (TS) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	11,60	2,80	1,40	9,60	2,80	14,50	3,40	1,70	11,90	3,40
Pailhas (BT) (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept							10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Pierrefiche (ADSL)	V 1 ^{er} juin au D 16 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Plouhinec (ADSL)	V 29 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Pont-du-Fossé (ADSL)	V 1 ^{er} juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Pornichet (TS) (ADSL)	V 29 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,70	2,80	1,40	9,60	2,80	13,30	3,40	1,70	11,90	3,40
Port-Leucate (BT) (ADSL) (piscine) (to A) [gardiennage]	V 18 mai au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		15,10	3,20	1,60	11,20	3,20	18,80	4,00	2,00	14,00	4,00
Prémanon (to A) (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept							10,20	2,30	1,15	7,90	2,30	12,70	2,80	1,40	9,80	2,80
Quiberville (ADSL) [i]	V 27 avril au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Sanguinet (BT) (TS) (ADSL)	V 25 mai au D 16 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,20	3,40	1,70	11,80	3,40	16,50	4,20	2,10	14,70	4,20
Sarzeau (MH) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Saunane (ADSL)	V 15 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Savines-le-Lac (to A) (MH) (ADSL)	V 15 juin au D 16 sept							11,50	2,60	1,30	9,00	2,60	14,30	3,20	1,60	11,20	3,20
Siez (gardiennage) (ADSL)	V 1 ^{er} juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		11,30	2,60	1,30	9,00	2,60	14,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Solomnet (ADSL)	V 15 juin au D 16 sept							9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Sorcoa (MH) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20	16,30	4,00	2,00	14,00	4,00
St-Bonnet-le-Bourg (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept							9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
St-Cast-le-Guildo (MHT) (ADSL) [i]	V 27 avril au D 04 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
St-Colomban-des-Villards	V 29 juin au D 16 sept							9,00	2,30	1,15	7,90	2,30	11,20	2,80	1,40	9,80	2,80
St-Georges-de-Didonne (MH) (ADSL) [i]	V 30 mars au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20	16,30	4,00	2,00	14,00	4,00
St-Georges-d'Oléron (MH) (ADSL) (TS) [i]	V 30 mars au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	13,20	3,40	1,70	11,80	3,40	16,50	4,20	2,10	14,70	4,20
St-Jean-de-Monts (MHT) (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept							10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
St-Jean-en-Royans (BT) (piscine) (ADSL)	V 1 ^{er} juin au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,10	3,20	1,60	11,20	3,20	16,30	4,00	2,00	14,00	4,00
St-Lorizot (ADSL)	V 1 ^{er} juin au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,10	3,20	1,60	11,20	3,20	16,30	4,00	2,00	14,00	4,00
St-Maurice-d'Ardeche (MH & BT) (piscine) (ADSL) (to A)	V 30 mars au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		14,00	3,20	1,60	11,20	3,20	17,50	4,00	2,00	14,00	4,00
St-Pierre-Quiberon (ADSL)	V 15 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
St-Rémy-de-Provence (ADSL)	V 30 mars au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
St-Saturnin-les-Apt (to A) (MH & BT) (ADSL) (piscine) [i]	V 06 avril au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,25	14,00	3,20	1,60	11,20	3,20	17,50	4,00	2,00	14,00	4,00
Tournemine (ADSL)	V 29 juin au D 02 sept							9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Tourrettes (ADSL) (BT)	V 1 ^{er} juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Trévignon (ADSL)	V 15 juin au D 30 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Ur (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept							10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Vallouise (ADSL)	V 15 juin au D 16 sept							10,50	2,60	1,30	9,00	2,60	13,10	3,20	1,60	11,20	3,20
Vendres-Plage (to A) (MH & BT) (TS) (ADSL)	V 15 juin au D 04 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		14,20	3,40	1,70	11,80	3,40	17,70	4,20	2,10	14,70	4,20
Vias Améthyste (to A) (BT) (gardiennage en haute saison) (TS) (ADSL)	V 1 ^{er} juin au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		15,20	3,40	1,70	11,80	3,40	19,00	4,20	2,10	14,70	4,20
Vias La Kabylie (to A) (piscine) (gardiennage en haute saison) (TS) (ADSL)	V 1 ^{er} juin au D 30 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		15,20	3,40	1,70	11,80	3,40	19,00	4,20	2,10	14,70	4,20
Vic-sur-Cère (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept							9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Villars-d'Arène (ADSL)	V 29 juin au D 16 sept							9,20	2,30	1,15	7,90	2,30	11,50	2,80	1,40	9,80	2,80
Voix (piscine) (to A) (ADSL)	V 22 juin au D 09 sept							11,50	2,60	1,30	9,00	2,60	14,30	3,20	1,60	11,20	3,20

En caractère gras, les 25 terrains où il est conseillé de réserver en haute saison.

TS : taxe de séjour incluse.

[i] formule occupation temporaire + garage mort (pour les périodes d'application, voir tableau spécifique avec les 28 terrains concernés).

Terrains avec locatifs : MH (mobil-home) ; BT (bungalow toile) ; MHT (mobil-home toile).

😊 SOURIRE PARTAGÉ 😊

NATUREL POUR CERTAINS, RAPPEL POUR D'AUTRES

Malheureusement on constate, même si c'est à la marge, mais c'est toujours trop, dans les retours d'adhérents une expérience négative ou un mal vécu sur nos terrains. L'opération « sourire partagé » est conçue pour une prise de conscience par chacun d'entre nous. Notre association s'appuie sur des valeurs humaines qui doivent nous conduire à avoir un comportement exemplaire.

AVEC MON VOISINAGE

Par essence, le camping est un mode de vacances collectif et intergénérationnel.

Quelles que soient nos différences, la vie en société nous oblige à vivre ensemble et en bonne intelligence. Pour camper, il est essentiel de faire quelques concessions, de faire preuve de tolérance et d'avoir le sens du partage. Créer un bon contact avec ses voisins permet de mieux se comprendre et donc de mieux se respecter.

En campant au GCU, je suis sur un terrain d'entente !

JE GARDE À L'ESPRIT QUE JE SUIS MOI-MÊME LE VOISIN D'UN AUTRE



SERIONS-NOUS BOUGONS ? NON !!!

* à consommer avec modération

UN HIVER À PRÉMANON

Nous sommes le 16 décembre 2016, c'est mon arrivée au caravaneige de Prémanon, le jour de l'ouverture. Fin mars 2017 paraît loin, très loin. Aujourd'hui nous sommes le 30 mars et demain c'est le départ. Je compte sur mes doigts, pas de doute ça fait trois mois et demi. Einstein a raison de dire que le temps... c'est tout relatif !

Alors quel bilan pour cet hiver ? Nous n'avons eu que trois chutes de neige avec à chaque fois une quarantaine de centimètres et très peu de pluie. Le froid fut intense au mois de janvier, ce qui assura une sous-couche qui dura tout l'hiver. Résultat, la pratique du ski de fond, de l'alpin et des raquettes fut excellente. La fréquentation augmente chaque année. Il y a trois ans nous avons accueilli 45 familles, 61 l'an dernier et 65 cette année. L'aspect convivial de ce camp est bien au-dessus de la moyenne et reconnu par tous, anciens comme nouveaux.

Nous avons commencé très fort pour le réveillon du jour de l'an. Repas de fête, karaoké, musique en direct : guitare, trompette, accordéon, saxophone. Tout cela nous a conduits à trois heures du matin. Chaque semaine nous avons fait au moins un repas en commun de type raclette, boîte chaude au Mont d'Or. Quatre sorties nocturnes en raquettes d'une durée d'une heure avec éclairage à la frontale furent suivies d'un vin chaud fort apprécié. Quelle belle récompense de voir les yeux émerveillés des enfants à leur retour ! Par quatre fois, chaussés de nos raquettes, nous avons fait l'ascension de la Dole dont le sommet culmine à 1672 m. Chaque fois le temps était dégagé et le panorama sur l'arc alpin était extraordinaire. Quand notre regard balaie la chaîne de la droite vers la gauche, c'est-à-dire du sud au nord, on commence par la Meije, au centre majestueux tout le massif du Mont Blanc, le Cervin, les Dents du Midi, l'Eiger et la Jungfrau. Cela doit représenter au moins 250 km de sommets plus attirants les uns que les autres. Le troupeau de chamois a toujours été présent. Certaines fois quelques individus étaient situés à une trentaine de mètres de nous.

Sur le plan matériel, beaucoup de travaux ont été réalisés. Les volets de la grande salle du rez-de-chaussée sont changés. La peinture de cette dernière vient d'être refaite grâce au bénévolat. L'an dernier c'était le salon qui a été entièrement refait dans les mêmes conditions. Après consultation, il a été décidé que les deux salles du rez-de-chaussée auraient les mêmes couleurs : marron côté fenêtres et jaune pour le reste. Le résultat est superbe. Mais le plus remarquable, c'est l'insonorisation de cette pièce. Grâce à deux panneaux absorbants et des dalles au plafond le résultat est spectaculaire. Du coup l'ambiance est feutrée et malgré des repas bruyants à 35 personnes, on s'entend parler. La nouvelle table de ping-pong est du plus bel effet. Début décembre arrive un baby-foot. Fin janvier nous avons eu le plaisir d'accueillir Christian Boulounaud, le responsable du caravaneige au GCU, ce dernier étant un habitué des Ménuires.

Étant amoureux de Prémanon, je ne peux que vous inciter à venir en caravaneige. Il suffit d'avoir un chauffage. On n'a pas froid en caravane l'hiver. Par ailleurs, le sanitaire est bien conçu et très agréable à utiliser. On vous assure le déneigement de vos auvents et toits de caravanes pendant votre absence en cas de fortes chutes de neige.

Alors il n'y a plus rien qui fait obstacle à votre venue dans le Jura l'hiver prochain.

Bernard CHAGNY





DÉCÈS

HAUTE-GARONNE

Martine, son ex-épouse, Charlotte, Estelle, Xavier et Fanny Delbecque, ses enfants, Ainhoa, Marius, Victor, Justine et Romane, ses petits-enfants, ont la très grande douleur de vous annoncer le décès de Jacques Delbecque, souvent appelé « le grand Jacques », survenu le 20 juillet 2017, à l'âge de 70 ans. Il a fréquenté les terrains de Montalivet, La Flotte, Savines, Castels, La Bourboule, Pailhas. Il participait avec entrain à la vie de terrain, notamment les apéros, tournois et matchs de volley.

NORD

Arlette, sa femme, Benoit et Sophie, ses enfants, Valentine et Chloé, ses petites filles, ont la douleur de vous faire part du décès de Gérard Picoux, survenu le 12 novembre 2017 à l'âge de 71 ans. Adhérent du GCU depuis 40 ans, Gérard a encadré les stages de voile de Neuville au cours des années 70 puis de planche à voile à Lacanau dès 1979, pendant plus de 30 ans. Les moniteurs de planche à voile se rappelleront peut-être l'avoir croisé comme formateur à Cavalaire lors des stages de formation des moniteurs des vacances de Pâques dans les années 80/90. Les habitués de Lacanau se souviendront sans doute de cet homme discret mais volontaire, de ses cours théoriques devant le mobil-home, des fins de soirées « mono » du samedi soir ou, avec ses amis, ils sortaient la guitare... Des randonnées du dimanche à Longarisse, toujours sur sa planche... Il était si heureux dès qu'il posait sa caravane à Lacanau, son investissement et sa fidélité au GCU resteront dans nos mémoires.

RHÔNE

Nous sommes adhérents au GCU depuis 1978... nous aimions changer de camping GCU chaque année... certains se souviendront de Cécile... sa paëlla... sa gentillesse... dernièrement : Saumane, Compains, Hendaye... ils disaient : « Cécile, c'est une Belle Personne... ». Cécile Krier est décédée brutalement le 3 novembre 2017 suite à une infection pulmonaire qui n'a pas pu être enrayerée due à la leucémie aiguë pour laquelle Cécile avait été hospitalisée le 28 septembre 2017. Cécile ne pourra pas fêter ses 70 ans et ses 40 ans de GCU ! Son sourire restera à jamais gravé dans nos cœurs.

TARN

L'antenne du Tarn a appris avec beaucoup de tristesse le décès de Jean Trouche, le 27 novembre 2017, à l'âge de 89 ans. C'était, avec son épouse Jeanine et leurs enfants, un habitué de Err et de Camprieu, ainsi que d'autres terrains. Il a été de nombreuses années président de l'Association Départementale du Tarn et n'a pas ménagé son temps pour notre association. Il a participé activement à l'organisation du Rassemblement National de Castres en 1989, où il a œuvré en tant que trésorier et a contribué largement avec Jeanine au succès de cette manifestation. Nous garderons le souvenir de Jean, discret, pondéré, efficace, notre ami.

PETITES ANNONCES



CARAVANES

Dépt. 37. Vds première caravane (rétro), jeune et alerte quinquagénaire (1966), tjrs en BE, marque Digue Marins. Visible sud Indre (région Nohant). Possibilité photos. Prix : 1 200 €. Contact : 02 47 59 12 30 / 09 75 26 78 68 (répondeur) / rln.raffinat@wanadoo.fr

Dépt. 84. Vds carav. Bürstner Club, type 390 TN, 1994, peu roulé, TBE, PTAC 800 kg, 3 pl., roue de sec., frigo élec., cuisine 2 feux gaz, aurt plastifié et solette. Abri hangar fermé depuis achat. Prix : 2 500 €. Contact : 06 77 90 20 08.

Dépt. 91. Vds carav. La Mancelle 400 AB, nov. 92, PV 650 kg, en charge 780 kg. 2 roues neuves (pneus et essieux) et freins révisés en juil. 2015, antilacets, solette, W.-C. chim. et lavabo, porte-vélos à l'avt, chauff. gaz, frigo, roue de sec. stores, moustiquaires, rideaux, dble rideaux, lit tt fait (2 pers.), + lit 1 ou 2 enfants, cuisine à l'arrière, penderie et lingère. Prix : 2 500 € à débattre. Contact : 06 80 87 83 61.

Dépt. 95 et 17. Vds carav. Bürstner Ventana 455 TS, 2002 (peu roulé, en résidence dans l'Île-de-Ré). Aurt récent, frigo d'aurt, accession ext. au coffre AR). Visible sur place ou sur le terrain du Bois-Plage-en-Ré en juin selon RV. Prix : 4 500 €. Contact : coudercjean39@gmail.com

Dépt. 59. Vds carav. Ériba Troll 1994 (2e main depuis 2006, non utilisée depuis 2014), BE, hivernage en garage fermé, stab. Alko, roue de sec., aurt Socapclair monté 3 fois, porte-vélos, chauff. + système d'eau (évier, cassette d'eau, cab. toil.) jamais servi. Gaz Propane. Rehausse de toit possible pour pers. de + de 2 m, ventilateur de toit (extraction et aspiration). Tapis de sol, adaptations de séchoir, réchaud de 2 plaques élec. donnés. Dispo. immédiate. Prix : 8 000 €. Contact : 03 27 60 48 22.

Angleterre

Vds carav. Bürstner Ventana 470 TS 2002, très peu roulé et propre (non fumeur, pas d'animaux). Gd lit central de 140 cm avec tables de nuit, coffre de rangement dessous + autre lit 2 pl. dans salon. Antenne TV télescopique, radiateur élec., penderie. Coin cuisine avec plaque gaz 3 feux, évier inox, frigo avec congél. SDB avec W.-C. (cassette ext.). Gd aurt 2,50 m x 5 m + chbre séparée avec lit dble gonflable (compresseur inclus), cuisine ext. avec plaque induction, micro-onde et frigo. Fenêtres dble vitrage avec stores et moustiquaires. Porte d'accès avec moustiquaire. L 5,30 m/6,90 m à la flèche, 12,30 m. PAV 978 kg, 200 kg charge utile. Carav. vendue avec équipement complet : vaisselle, matériel

cuisine, literie, table, 5 chaises, 2 fauteuils relax, tapis de sol neuf, parasols etc. En gardiennage à 8 km du terrain GCU de La Croix-Valmer (83). Possibilité d'en prendre livraison en juin. Renseignements et photos sur demande. Contact : jacquesquev@gmail.com / 0044 1934 626190.

LOCATION

Ste-Anne Guadeloupe. Loue T3 neuf, tt équipé, piscine, 200 m plage. Tél. : 0590 883 465 ap. 13h.

RECHERCHE

Dépt. 51. Nouvelle retraitée recherche caravane d'occasion fiable pour découvrir les terrains GCU sur plusieurs années. Très important, 750 kg maxi en charge. Contact : 09 82 52 75 98 (répondeur).



JEON DAMOUR

Une maison qui suit son maître.

BÉBÉ STELLA
motos 5 CV
4.500 Frs

TOURISTES qui aimez les grandes randonnées, voici le camping rêvé, grâce aux trois nouveaux modèles de STELLA qui sont à votre disposition avec grandes facilités de paiement. Notice gratuite. Location.

STELLA ROULOTTE
10.900 francs

CHALET REMORQUE.

STELLA PARIS

111, Faub. Poissonnière
Tel. TRADANE 09.22

LA SUIVANTE

KAP

I. La Suivante attelle à une 10CV arrivant à l'étape

II. La Suivante se déploie pour doubler sa longueur

III. Les lits (2 ou 3) se déplient et s'accrochent à l'extérieur

pour le Camping

IV. La tente déployée couvre une chambre à coucher spacieuse (200x120) et est confortable pour 2 ou 3 personnes

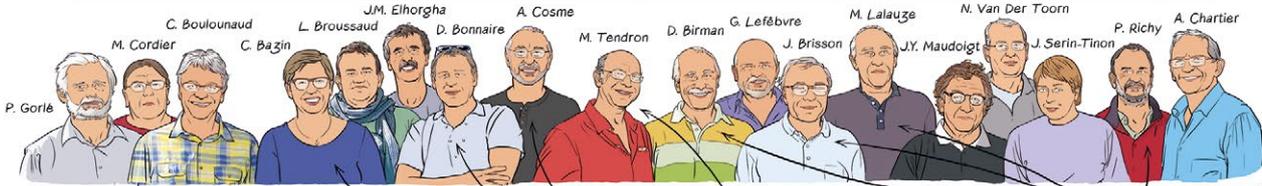
Renseignements et Devis : **KAP-PARIS**
171, Boulevard HAUSSMANN.

ICI PARIS...



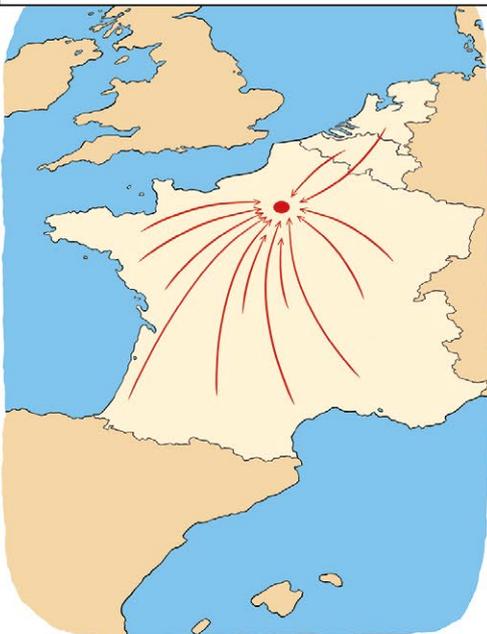
Certains campeurs se demandent parfois qui dirige le GCU et que font ses mystérieux administrateurs "parisiens"...

Comme toute association de type "Loi 1901", le GCU est administré par un conseil d'administration. Ce C.A. compte 18 membres bénévoles et rarement parisiens : 12 adhérents élus par les adhérents lors des assemblées générales, 3 délégués de terrain élus par l'assemblée des D.T. et 3 correspondants territoriaux élus par l'assemblée des C.T. Tous sont élus pour quatre ou six ans et renouvelables par tiers tous les deux ans.



Le C.A. élit 8 de ses membres - une présidente, deux vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier et 3 autres membres - pour constituer un bureau chargé d'exécuter ses décisions.

Venus de toute la France et de deux autres pays européens, ils se réunissent régulièrement à Paris, dans les locaux du secrétariat, pour participer aux conseils d'administration, aux réunions de bureau ou à différentes commissions.



Ensemble, ils prennent les décisions qui ne peuvent pas être prises sur les terrains. Ils gèrent l'association, décident de la politique à mener, représentent le GCU devant les instances officielles, appliquent les contraignantes réglementations de l'administration.



Comme le C.A. ne peut pas tout faire, il délègue l'entretien des terrains aux D.T., la promotion locale du GCU aux C.T. et la gestion quotidienne des terrains à l'ensemble des campeurs..



Mais les administrateurs gardent un lien constant avec les réalités du terrain. Comme les autres C.U., ils campent sur les terrains GCU, paient leur séjour et assurent une permanence téléphonique. En fait, le C.A., ce sont des C.U. comme les autres : c'est le GCU, pour le GCU.



Les prochaines élections de membres du C.A. auront lieu en août prochain lors de l'assemblée générale à Lacanau. Si vous ne pouvez pas vous y rendre, vous pourrez tout de même voter, en vous faisant représenter au moyen du pouvoir à signer que vous recevrez dans la revue de ce printemps. **ALORS N'OUBLIEZ PAS : VOTEZ !**



L. TRAMAUX - M. DEUBEURIS

